



Rapport financier semestriel au 30 juin 2025

Sommaire

1.	PERSONNES RESPONSABLES	3
1.1	Attestation du responsable du rapport financier semestriel	3
1.2	Responsable du contrôle des comptes	4
2.	RAPPORT D'ACTIVITE	2
2.1.	Capital Markets Day	4
2.2.	Atos au premier semestre 2025	5
2.3.	Revue opérationnelle	7
2.4.	Facteurs de risques.....	14
2.5.	Litiges et réclamations.....	16
2.6.	Parties liées	21
3.	ÉTATS FINANCIERS.....	22
3.1.	Revue financière	22
3.2.	Tableau de flux de trésorerie et endettement net retraite	27
3.3.	États financiers consolidés résumés semestriels	32
3.4.	Notes aux états financiers consolidés résumés semestriels	41
3.5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle pour la période du 1er janvier au 30 juin 2025	72
4.	REPARTITION DU CAPITAL	74
5.	ANNEXES	76
5.1.	Contacts.....	76
5.2.	Calendrier financier	76
5.3.	Table des matières détaillée	77

1. Personnes Responsables

1.1 Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Bezons, le 1 août 2025

Philippe Salle

Président-Directeur Général de Atos SE (Societas Europaea)

1.2 Responsable du contrôle des comptes

Nomination et expiration des mandats

Commissaires aux comptes

Grant Thornton – Samuel Clochard

Nommé le 31 octobre 1990 puis renouvelé le 24 octobre 1995, le 30 mai 2002, le 12 juin 2008, le 17 mai 2014 et le 16 juin 2020

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars

Nommé le 19 décembre 2024¹ par le Président du Tribunal de commerce de Pontoise, puis nommé le 13 juin 2025 par l'Assemblée Générale Annuelle.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

¹ Nomination du cabinet FORVIS MAZARS en qualité de co-commissaire aux comptes de la Société par ordonnance de référé rendue le 19 décembre 2024 par le Président du Tribunal de commerce de Pontoise, aux côtés du cabinet Grant Thornton, en vue de certifier les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Rapport d'activité

2.1. Capital Markets Day

Le 14 mai 2025, le Groupe Atos a annoncé son plan stratégique et de transformation à quatre ans, « Genesis », axé sur l'IA et l'amélioration de la trésorerie afin de renouer avec une croissance durable. Le Groupe vise pour l'exercice 2028 un chiffre d'affaires de 9 à 10 milliards d'euros avec une marge opérationnelle de 10 %.

Le Président-Directeur Général a annoncé une nouvelle stratégie ambitieuse axée sur l'IA comme vecteur et catalyseur de croissance.

Le Président-Directeur Général Philippe Salle a pour objectif de faire du Groupe Atos un partenaire technologique mondial, propulsé par l'IA, offrant à ses clients des parcours digitaux sécurisés, de bout en bout. Le Groupe s'appuiera sur ses fondamentaux en matière de solutions technologiques de pointe et sur sa main-d'œuvre hautement qualifiée.

Un groupe recentré avec un modèle opérationnel plus solide et une organisation plus claire

Aligné sur cet objectif, Atos affine son modèle opérationnel et sa structure afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de ses prestations, avec notamment :

- Une structure de marque simplifiée et deux branches distinctes :
 - Atos se focalise sur les services dans le cloud et les infrastructures innovantes, les services de cybersécurité, les applications numériques, les environnements de travail numériques, les données et l'IA.
 - Eviden se concentre sur les produits de cybersécurité, le calcul avancé, les systèmes critiques et l'analyse vidéo augmentée par l'IA.
- Un ancrage mondial ciblé reposant sur des implantations locales solides et stratégiquement recentré sur les zones géographiques les plus rentables.
- Un management et une gouvernance renforcés : avec une nouvelle équipe de direction, des responsabilités clairement définies et une autonomisation accrue des équipes.
- Une structure de coûts allégée dans le cadre d'un modèle opérationnel plus efficient.
- 500 millions d'euros d'investissement en R&D au cours des quatre prochaines années pour stimuler l'innovation.

Ouvrir la voie à une structure financière rentable et à une croissance durable

Les objectifs à court terme et la trajectoire financière à plus long terme présentés lors du Capital Markets Day ont été confirmés à l'occasion de la publication des résultats du premier semestre 2025.

Les flux de trésorerie générés au cours de la période seront affectés en priorité au désendettement et à une allocation rigoureuse du capital.

Le groupe Atos a réaffirmé son engagement en faveur du leadership ESG comme pilier central de sa transformation et de son parcours stratégique, à travers une décarbonation progressive, des actions en faveur de la diversité et une gouvernance renforcée sous une nouvelle direction.

2.2. Atos au premier semestre 2025

Au cours du premier semestre 2025, le Groupe a publié de nouvelles mises à jour à destination des marchés.

En **janvier 2025** :

- L'Assemblée Générale Annuelle Mixte des actionnaires d'Atos SE du 31 janvier 2025 s'est réunie afin d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2023.
- Toutes les résolutions relatives à la ratification de nominations ont été approuvées. Les actionnaires ont notamment approuvé le renouvellement du mandat de Sujatha Chandrasekaran en tant qu'administratrice, ainsi que les nominations de Joanna Dziubak et Hildegard Müller en tant que nouvelles administratrices.
Le Conseil d'administration a pris acte de la fin du mandat de Mandy Metten en tant que deuxième administratrice représentant les salariés. En conséquence, le nombre d'administrateurs (hors représentant des salariés) est désormais porté à huit. Le Conseil a également constaté l'expiration des mandats d'Alain Crozier, Katrina Hopkins, Monika Maurer et Astrid Stange.
Sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance, le Conseil d'administration a décidé de nommer Mandy Metten en qualité de censeur du Conseil d'administration, avec effet à compter de janvier 2025, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale annuelle du 13 juin 2025. Par ailleurs, le Conseil a pris acte de la démission de Jean Pierre Mustier de ses fonctions de Directeur Général et d'administrateur de la Société, avec effet à compter du 31 janvier 2025.
- Enfin, le Conseil a réitéré sa décision unanime du 14 octobre 2024 de cumuler les fonctions de Président et de Directeur général, et de nommer Philippe Salle en tant que Président- Directeur Général à compter du 1^{er} février 2025. Sa nomination a été approuvée par les actionnaires à hauteur de 94,18 % des voix exprimées.

En **avril 2025** :

- Le Groupe Atos a nommé Pierre-Yves Jolivet au poste de Vice-Président Exécutif et Directeur Général d'Eviden, également en charge de la ligne d'activité Cybersécurité, supervisant à la fois les services et les produits de cybersécurité, la stratégie et le portefeuille d'offres. Pierre-Yves Jolivet est un dirigeant reconnu avec une connaissance approfondie des secteurs cyber, de la défense et du service public. Auparavant, chez Thales, il a occupé des postes à responsabilité croissante dans les domaines de la Défense et du Cyber, dont le plus récent en tant que Vice-Président et Directeur de la ligne d'activité Cyber Digital Solutions de Thales.
- Le 24 avril 2025, le Groupe Atos a annoncé la finalisation du regroupement des actions composant son capital social, tel que décidé par le Conseil d'administration du 6 mars 2025, suivant délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 janvier 2025 (29^{ème} résolution). Le regroupement d'actions est une opération d'échange purement technique sans incidence directe sur la valeur totale des actions de la Société détenues par chaque actionnaire.

En **mai 2025** :

- Lors de son Capital Markets Day qui s'est tenu le 14 mai 2025, le Groupe Atos a annoncé son nouveau plan stratégique et de transformation : « Genesis », pour capitaliser sur ses forces et renouer avec une croissance rentable et durable.
- Le Groupe Atos a reçu une offre ferme de l'Etat français pour l'acquisition de son activité Advanced Computing, hors activités Vision AI (comprenant principalement la filiale Ipsotek acquise en 2021), pour une valeur d'entreprise de 410 millions d'euros, dont 110 millions d'euros de compléments de prix conditionnels basés sur les indicateurs de rentabilité des exercices 2025 (50 millions d'euros qui devraient être payés à la clôture) et 2026 (60 millions d'euros).

En juin 2025 :

- L'Assemblée Générale Annuelle Mixte des actionnaires d'Atos SE du 13 juin 2025 s'est réunie afin d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2024.
Les actionnaires ont approuvé le renouvellement des mandats de Jean-Jacques Morin et Françoise Mercadal-Delasalles, ainsi que la ratification de la nomination de Mandy Metten en qualité de censeure du Conseil d'administration.
L'Assemblée Générale a également approuvé la nomination de Surojit Chatterjee en tant que nouvel administrateur indépendant. Ce dernier apporte une expertise approfondie en intelligence artificielle, combinée à une vaste expérience en gestion de produits et à plus de vingt ans dans le secteur technologique.
Le Conseil d'administration a, par ailleurs, pris acte de la fin du mandat d'Elizabeth Tinkham, Administratrice Référente Indépendante et Présidente du Comité des Nominations et de Gouvernance.
- À l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'administration s'est réuni et a approuvé à l'unanimité, sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance, la nomination de Laurent Collet-Billon en tant que nouvel Administrateur Référent Indépendant, en plus de son rôle actuel de Vice-Président du Conseil d'administration. Administrateur d'Atos SE depuis le 28 juin 2023 et Vice-Président du Conseil d'administration depuis le 14 octobre 2023, Laurent Collet-Billon a joué un rôle important dans la restructuration et le redressement du groupe.
- Le rôle et les prérogatives de l'Administrateur Référent Indépendant ont été renforcés et élargis dans le règlement intérieur du Conseil d'administration en date du 30 janvier 2025, afin de tenir compte du cumul des fonctions du président du Conseil d'administration et de directeur général.
- À l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle et de la réunion du Conseil d'administration qui l'a suivie, le Conseil d'administration d'Atos est désormais composé de neuf administrateurs, dont 87,5 % d'administrateurs indépendants, 50 % de femmes, six nationalités représentées, ainsi que d'un censeur.

En juillet 2025 :

- Le Groupe Atos a pris acte du verdict rendu le 30 juin 2025 par un jury populaire de la Cour fédérale américaine du district sud de New York, condamnant Syntel à verser près de 70 millions de dollars à TriZetto à titre de dommages-intérêts compensatoires dans le cadre du litige qui oppose Syntel à Cognizant et à sa filiale Trizetto pour détournement et violation de droits d'auteur par Syntel. Le litige entre Syntel et TriZetto a débuté en 2015 et est antérieur à l'acquisition de Syntel par Atos en 2018. Le verdict du jury populaire sera désormais examiné par le juge et une décision finale est attendue dans les prochains mois, qui pourrait être assortie de dommages et intérêts punitifs. Atos se réserve le droit de faire appel.
-

2.3. Revue opérationnelle

2.3.1. Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants

Pour l'analyse de la performance du Groupe, le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du premier semestre 2025 sont comparés au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle du premier semestre 2024 à périmètre et taux de changes constants. La réconciliation entre le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du premier semestre 2024 publiés, et le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du premier semestre 2024 à périmètre et taux de changes constants est présentée ci-dessous, par segment.

Chiffre d'affaires S1 2024 <i>En millions d'euros</i>	S1 2024 publié	Retraitement	S1 2024 Retraité	Transferts internes	Effets de périmètre	Effets taux de change	S1 2024*
ATOS	4 259	234	4 493	-3	-85	-13	4 391
Allemagne, Autriche et Europe centrale	779	62	841	0	-11	0	831
États-Unis et Canada	949	38	987	0	0	-9	978
France	686	39	725	-4	-58	0	663
Royaume-Uni et Irlande	791	17	808	0	0	13	821
Marchés internationaux	675	27	702	0	-16	-17	668
BNN (Benelux, pays nordiques)	375	49	424	1	0	0	425
Global delivery centers	4	2	6	0	0	0	6
Eviden	705	-234	471	3	0	0	474
Structures globales	-	-	-	-	-	-	-
Total Groupe	4 964	0	4 964	0	-86	-13	4 865

Marge opérationnelle S1 2024 <i>En millions d'euros</i>	S1 2024 publié	Retraitement	S1 2024 Retraité	Transferts internes	Effets de périmètre	Effets taux de change	S1 2024*
ATOS	175	-1	174	1	-15	12	173
Allemagne, Autriche et Europe centrale	-16	2	-14	-2	-2	7	-11
États-Unis et Canada	97	0	96	0	0	-4	92
France	14	-2	12	2	-10	5	9
Royaume-Uni et Irlande	47	0	47	0	0	1	48
Marchés internationaux	40	0	40	0	-3	2	39
BNN (Benelux, pays nordiques)	-4	3	-1	-3	0	3	-1
Global delivery centers	-3	-3	-6	3	0	-1	-3
Eviden	-16	2	-14	-2	0	-13	-30
Structures globales	-44	-1	-45	1	0	-1	-45
Total Groupe	115	0	115	0	-15	-2	98

*: à périmètre constant et taux de change moyen à juin 2025

Le retraitement correspond au transfert des services de cybersécurité d'Eviden à Atos.

Les effets de périmètre se sont élevés à -86 millions d'euros pour le chiffre d'affaires. Ils sont principalement liés à la cession de Worldgrid en France, aux Marchés Internationaux (Ibérique) et à l'Allemagne.

Les effets de change ont contribué négativement au chiffre d'affaires pour -13 millions d'euros. Ils proviennent principalement de la dépréciation du dollar américain, du real brésilien, du peso argentin et de la livre turque, partiellement compensée par l'appréciation de la livre sterling.

2.3.2. Réconciliation du chiffre d'affaires du premier trimestre 2024 à taux de change et périmètre constants

Pour l'analyse de la performance du Groupe, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2025 est comparé au chiffre d'affaires de 2024 à périmètre et taux de changes constants.

La réconciliation entre le chiffre d'affaires publié pour le premier trimestre de 2024 avec le chiffre d'affaires du premier trimestre de 2024 à périmètre et taux de changes constants est présentée ci-dessous, par segment.

Chiffre d'affaires T1 2024 <i>En millions d'euros</i>	T1 2024 publié	Retraitement	T1 2024 Retraité	Transferts internes	Effets de périmètre	Effets taux de change	T1 2024*
ATOS	2 155	118	2 273	-1	-43	22	2 251
Allemagne, Autriche et Europe centrale	385	30	416	0	-6	0	410
États-Unis et Canada	474	20	493	0	0	15	509
France	354	20	375	-2	-30	0	343
Royaume-Uni et Irlande	410	9	419	0	0	10	430
Marchés internationaux	339	14	352	0	-8	-4	341
BNN (Benelux, pays nordiques)	190	25	215	0	0	0	215
Global delivery centers	2	1	3	0	0	0	3
Eviden	324	-118	206	1	0	1	207
Structures globales	-	-	-	-	-	-	-
Total Groupe	2 479	0	2 479	0	-44	23	2 458

*: à périmètre constant et taux de change moyen à juin 2025

2.3.3. Réconciliation du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2024 à taux de change et périmètre constants

Pour l'analyse de la performance du Groupe, le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2025 est comparé au chiffre d'affaires de 2024 à périmètre et taux de changes constants.

La réconciliation entre le chiffre d'affaires publié pour le deuxième trimestre de 2024 avec le chiffre d'affaires du deuxième trimestre de 2024 à périmètre et taux de changes constants est présentée ci-dessous, par business unit.

Chiffre d'affaires T2 2024 <i>En millions d'euros</i>	T2 2024 publié	Retraitement	T2 2024 Retraité	Transferts internes	Effets de périmètre	Effets taux de change	T2 2024*
ATOS	2 105	116	2 220	-2	-42	-35	2 140
Allemagne, Autriche et Europe centrale	394	31	425	0	-5	0	420
États-Unis et Canada	476	18	494	0	0	-24	470
France	331	18	350	-2	-28	0	320
Royaume-Uni et Irlande	380	9	389	0	0	2	391
Marchés internationaux	337	13	350	0	-8	-13	327
BNN (Benelux, pays nordiques)	184	25	209	0	0	0	210
Global delivery centers	2	1	3	0	0	0	3
Eviden	381	-116	265	2	0	0	266
Structures globales	-	-	-	-	-	-	-
Total Groupe	2 486	0	2 486	0	-42	-36	2 407

*: à périmètre constant et taux de change moyen à juin 2025

2.3.4. Performance du premier semestre (S1) 2025 par segment

Le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 4 020 millions d'euros au premier semestre 2025, reflétant une baisse organique de 17,4 % par rapport au premier semestre 2024, à cause de pertes et de sorties volontaires de contrats en 2024, en particulier pour la Business Unit Atos aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que d'un environnement de marché globalement faible. La Business Unit Atos a réalisé un chiffre d'affaires de 3 603 millions d'euros, en baisse organique de 17,9 % par rapport au premier semestre 2024. Le chiffre d'affaires de la Business Unit Eviden a baissé de 11,9 % par rapport au premier semestre 2024, à 417 millions d'euros au premier semestre 2025.

La marge opérationnelle du Groupe a atteint 113 millions d'euros au premier semestre 2025, soit une hausse organique de 15 % par rapport au premier semestre 2024. Elle représentait 2,8 % du chiffre d'affaires (contre 2,0 % au premier semestre 2024), malgré une baisse organique de 845 millions d'euros de chiffre d'affaires sur un an. Cette performance démontre les premiers bénéfices des mesures de réduction des coûts engagées depuis le début de l'année, en particulier dans la Business Unit Atos où la marge opérationnelle s'est améliorée de 18 % d'une année sur l'autre. La rentabilité de la Business Unit Eviden a quant à elle été inférieure à celle de l'année dernière, comme attendu, en raison d'une forte saisonnalité au cours de l'année.

La publication de cette section représente la structure de reporting révisée du Groupe Atos, à la suite de la mise en œuvre de la nouvelle organisation au premier semestre 2025. Les segments ci-dessous sont ceux qui seront présentés dans les comptes consolidés du premier semestre 2025 et qui seront inclus dans le rapport financier semestriel 2025. Atos a identifié Atos France, Atos BNN, Atos UK&I, Atos NA, Atos GACE, Atos IM, Atos Global Delivery Centers, Eviden et Global Structures comme les secteurs opérationnels, à l'image de la structure de reporting interne. Cela reflète l'examen, la gestion et l'évaluation des résultats d'exploitation du Groupe par la direction du Groupe à la suite de la mise en œuvre de la nouvelle organisation

En millions d'euros	Chiffre d'affaires S1 2025	Chiffres d'affaires* S1 2024	Variation organique*	Marge op. Groupe 2025	Marge op. * Groupe 2024	Marge op. Groupe 2025 (%)	Variation organique*
ATOS	3 603	4 391	-17,9%	204	173	5,7%	+18,2%
Allemagne, Autriche et Europe centrale	767	831	-7,6%	1	-11	0,1%	ns
États-Unis et Canada	695	978	-29,0%	70	92	10,1%	-24,4%
France	591	663	-10,8%	13	9	2,1%	+45,4%
Royaume-Uni et Irlande	583	821	-29,0%	50	48	8,6%	+4,5%
Marchés internationaux	561	668	-16,0%	46	39	8,2%	+18,8%
BNN (Benelux, pays nordiques)	402	425	-5,4%	23	-1	5,6%	ns
Global Delivery Centers	5	6	-18,7%	2	-3	0,1%	ns
Eviden	417	474	-11,9%	-33	-30	-7,9%	+11,5%
Global Structures	-	-	-	-57	-45	-1,4%	+28,8%
Total Groupe	4 020	4 865	-17,4%	113	98	2,8%	+15,4%

*: à périmètre constant et taux de change moyen à juin 2025

Le chiffre d'affaires d'Atos - Allemagne, Autriche et Europe Centrale s'est élevé à 767 millions d'euros au premier semestre 2025, soit une baisse organique de 7,6 % par rapport au premier semestre 2024, en raison de l'impact de l'internalisation de services chez quelques gros clients et des sorties de contrats à faible rentabilité. Cela a été partiellement compensé par une fertilisation réussie et des ventes croisées chez les clients existants.

La marge opérationnelle s'est améliorée de 140 points de base sur un an malgré le traitement non récurrent de certains frais de réorganisation au premier semestre 2024. Il a atteint l'équilibre au premier semestre 2025 grâce à la restructuration du portefeuille de contrats existant et à l'effet positif des initiatives de réduction des coûts.

Le chiffre d'affaires d'Atos - USA & Canada a diminué de 284 millions d'euros d'une année sur l'autre de façon organique. Cette baisse s'explique essentiellement par l'arrêt et la réduction d'importants contrats en 2024, ainsi que par un environnement macroéconomique et politique incertain. Les résiliations des

contrats de petite taille ont été plus que compensées par l'activité croissante chez les clients existants et par des nouveaux contrats au cours de la période.

La marge opérationnelle s'est améliorée de 60 points de base par rapport au premier semestre 2024 malgré l'impact significatif de la baisse du chiffre d'affaires, grâce aux actions d'optimisation des coûts menées dans le cadre de Genesis. Elle s'élevait à 70 millions d'euros au premier semestre 2025.

Le chiffre d'affaires d'Atos - France a atteint 591 millions d'euros au premier semestre 2025, en baisse organique de 10,8 % par rapport au premier semestre 2024, en raison d'une forte exposition au secteur public récemment en demi-teinte et de l'impact des restructurations financières sur la perception des clients en 2024.

La marge opérationnelle s'est améliorée de 80 points de base sur un an grâce au bénéfice des initiatives de réduction des coûts indirects, à l'amélioration du taux de facturation malgré la baisse du chiffre d'affaires et à l'amélioration de la gestion des contrats à faible rentabilité, de la qualité de l'exécution et de l'automatisation.

Le chiffre d'affaires d'Atos - Royaume-Uni et Irlande a atteint 583 millions d'euros au premier semestre 2025, en baisse organique de 29 % d'une année sur l'autre, principalement en raison de l'arrêt volontaire de contrats de BPO dans le secteur public au quatrième trimestre 2024.

La marge opérationnelle s'est améliorée de 280 points de base par rapport au premier semestre 2024. En termes absolus, elle est restée stable d'une année sur l'autre malgré la forte baisse du chiffre d'affaires due à la restructuration de contrats à faible rentabilité, grâce à la livraison réussie de nouveaux projets et aux impacts déjà visibles des initiatives de réduction des coûts.

Le chiffre d'affaires d'Atos - Marchés Internationaux a baissé de 16 % en organique au premier semestre 2025, à 561 millions d'euros, principalement en raison de la baisse des performances en Asie-Pacifique, en Suisse et de l'activité *Grands Evénements* qui avait bénéficié des Jeux Olympiques au premier semestre 2024. Cette baisse a été partiellement compensée par la croissance des revenus en Amérique du Sud.

La marge opérationnelle s'est améliorée de 240 points de base par rapport au premier semestre 2024 et a atteint 46 millions d'euros au premier semestre 2025 (en hausse de 7 millions d'une année sur l'autre). La contribution négative sur la marge opérationnelle de la perte de revenus a été plus que compensée par l'amélioration de la productivité, les effets positifs du plan de transformation Genesis et la baisse des coûts ponctuels d'une année sur l'autre, les coûts de marketing liés aux Jeux olympiques ayant été enregistrés dans le segment au premier semestre 2024.

Le chiffre d'affaires d'Atos - Benelux et Pays Nordiques s'est élevé à 402 millions d'euros au premier semestre 2025, en baisse organique de 5,4 % par rapport au premier semestre 2024, les résiliations de contrats étant partiellement compensées par la croissance de l'activité chez les clients existants.

La marge opérationnelle est passée en territoire positif au premier semestre 2025, à 23 millions d'euros, soit 5,6 % du chiffre d'affaires. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de la rentabilité des contrats et à la contribution positive des actions du plan Genesis, ainsi qu'à la qualité de service et d'exécution des projets.

Le chiffre d'affaires d'Eviden s'est élevé à 417 millions d'euros au premier semestre 2025, en baisse organique de 11,9 % sur un an, en raison d'une forte saisonnalité attendue dans l'activité de Calcul avancé (en baisse de 10,9% par rapport au premier semestre 2024).

La marge opérationnelle s'est établie à -33 millions d'euros, contre -30 millions d'euros au premier semestre 2024 en raison de la saisonnalité des activités de Calcul Avancé, avec un chiffre d'affaires et une marge significatifs attendus au quatrième trimestre 2025. Sur l'ensemble de l'année, l'activité devrait générer une marge opérationnelle positive.

Les coûts de Structures Globales se sont établis à -57 millions d'euros au premier semestre 2025, contre -45 millions d'euros au premier semestre 2024, en raison du traitement non récurrent des coûts de réorganisation au premier semestre 2024 et des coûts de marketing de l'UEFA encourus de manière centralisée au premier semestre 2025.

2.3.5. Chiffre d'affaires des 1er et 2e trimestres 2025 selon la nouvelle structure de reporting du Groupe

En millions d'euros

	Chiffre d'affaires T1 2025	Chiffres d'affaires* T1 2024	Variation organique*	Chiffre d'affaires T2 2025	Chiffres d'affaires* T2 2024	Variation organique*
ATOS	1 861	2 251	-17,3%	1 742	2 140	-18,6%
Allemagne, Autriche et Europe centrale	385	410	-6,1%	382	420	-9,1%
États-Unis et Canada	370	509	-27,2%	324	470	-31,0%
France	304	343	-11,4%	287	320	-10,2%
Royaume-Uni et Irlande	302	430	-29,6%	280	391	-28,4%
Marchés internationaux	290	341	-14,8%	271	327	-17,1%
BNN (Benelux, pays nordiques)	206	215	-4,4%	196	210	-6,4%
Global Delivery Centers	2	3	-9,1%	2	3	-23,9%
Eviden	208	207	+0,1%	210	266	-21,3%
Global Structures	0	0	-	0	-	-
Total Groupe	2 068	2 458	-15,9%	1 952	2 407	-18,9%

*: à périmètre constant et taux de change moyen à juin 2025

2.3.6. Activité commerciale

2.3.6.1. Prises de commandes

Les prises de commandes ont atteint 3,3 milliards d'euros au premier semestre 2025, en légère baisse par rapport au niveau publié au premier semestre 2024, en raison de :

- L'activité commerciale en demi-teinte en France où d'importants changements organisationnels sont mis en œuvre pour améliorer l'efficacité commerciale, enrichir l'offre de valeur à nos clients et sécuriser la performance à long terme. Toutes les autres régions ont enregistré des prises de commandes à peu près stables ou en croissance au premier semestre.
- L'atonie du marché observée au cours des derniers mois.

Le ratio *book-to-bill* s'est établi à 83 % au premier semestre 2025, contre 73 % à la même période en 2024. Les principales signatures de contrats au deuxième trimestre 2025 comprenaient deux contrats de plus de quatre ans pour un environnement de travail numérique (digital workplace) d'un montant total de 140 millions d'euros (dont 100 millions d'euros en Amérique du Nord et 40 millions d'euros au Royaume-Uni), un contrat de mainframe de plus de cinq ans de 80 millions d'euros avec un grossiste nord-américain de produits technologiques, un contrat de cybersécurité de plus de quatre ans de 50 millions d'euros dans le secteur public en Belgique, et deux contrats de services applicatifs digitaux de plus de trois ans en Europe pour un montant cumulé de 90 millions d'euros avec un acteur des biens de consommation d'un côté et un organisme du secteur public de l'autre.

2.3.6.2. Carnet de commandes

À fin juin 2025, le **carnet de commandes** s'élevait à 12 milliards d'euros, soit 1,5 année de chiffre d'affaires.

Le **montant total des propositions commerciales pondérées** s'élevait à 4,1 milliards d'euros à fin juin 2025, représentant 6,1 mois de chiffre d'affaires.

2.3.7. Ressources Humaines

	Ouverture janvier 2025	Périmètre	Recrutements	Départs, licenciements, réorganisation & transferts	Fin juin 2025
Allemagne, Autriche et Europe centrale	8 198	0	99	-475	7 822
États-Unis et Canada	5 296	0	152	-1 166	4 282
France	9 116	0	283	-656	8 743
Royaume-Uni et Irlande	5 025	0	138	-1 185	3 978
Marchés internationaux	15 239	0	1 106	-2 353	13 992
Benelux et les pays nordiques	2 683	0	59	-244	2 498
Global delivery centers	31 719	0	984	-5 190	27 513
Global Structures	836	0	28	-95	769
Total des effectifs directs	71 279	0	2 636	-10 427	63 488
Total des effectifs indirects	6 833	0	213	-937	6 109
Totale Groupe	78 112	0	2 849	-11 364	69 597

L'effectif total s'élevait à 69 597 à la fin juin 2025, en baisse de 10,9 % par rapport au début janvier 2024.

Au cours du premier semestre, le Groupe a recruté 2 846 collaborateurs, dont 92,5 % en postes directs. Le taux d'attrition sur cette période s'est établi à 15,4 %, contre 14,3 % en 2024.

2.4. Facteurs de risques

2.4.1. Mise à jour du facteur de risque lié au transfert de certaines activités de la division BDS inclus dans la section 7.2 du Document d'enregistrement universel 2024

Comme annoncé le 2 juin 2025, le groupe Atos a reçu une offre ferme de l'État français pour l'acquisition d'une partie de son ancienne activité Advanced Computing, à l'exclusion des activités Vision AI (comprenant principalement la filiale Ipsotek acquise en 2021). Cette offre s'est faite sur la base d'une valeur d'entreprise de 410 millions d'euros, dont 110 millions d'euros d'earn-outs calculés à partir d'indicateurs de rentabilité pour les exercices 2025 (50 millions d'euros qui devraient être payés à la clôture) et 2026 (60 millions d'euros). La transaction devrait être finalisée en 2026.

2.4.2. Mise à jour du facteur de risque lié à l'environnement de marché inclus dans la section 7.2 du Document d'enregistrement universel 2024

L'activité du Groupe dépend des fluctuations de la demande sur les différents marchés de nos clients. La volatilité, le caractère défavorable ou incertain de la conjoncture et de la croissance économique sur les marchés dans lesquels nous opérons pourraient avoir un impact négatif sur la demande de nos services et solutions. De telles fluctuations de la conjoncture économique, notamment l'inflation, pourraient nuire à la rentabilité de nos clients. En conséquence, ces derniers pourraient réduire ou reporter leurs dépenses au titre des contrats existants avec le Groupe ou de nouvelles initiatives et technologies, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et les résultats du Groupe. Dans des cas extrêmes, certains clients pourraient même faire faillite, ce qui affecterait la rentabilité et les flux de trésorerie du Groupe. Des conditions économiques incertaines et volatiles pourraient également rendre plus difficile pour Atos de prévoir avec précision la demande des clients et d'allouer efficacement ses ressources. L'inflation pourrait également avoir un impact négatif sur la rentabilité du Groupe, en particulier sur les contrats à prix fixe.

L'incertitude géopolitique croissante actuelle exacerbe ces risques. En particulier, la résurgence des tensions et des conflits interétatiques pourrait affecter la demande et les activités dans des pays tels que ceux du Moyen-Orient, de Russie/Ukraine, d'Afrique ou d'Asie, tandis que les relations tendues entre les États-Unis et la Chine influencent également le paysage géopolitique mondial au sens large. Dans ce contexte, les hausses annoncées des droits de douane américains entraînent déjà une augmentation des coûts d'infrastructure pour les services informatiques aux États-Unis, ce qui se traduit par des hausses de prix, une pression accrue sur les tarifs et un ralentissement probable de la croissance des dépenses informatiques à l'échelle mondiale.

Atténuation

Le risque global lié au marché est atténué par la diversification sectorielle et géographique des activités du Groupe, lequel n'est peu voire pas présent dans les pays en conflit et où la demande est faible. Dans un marché de plus en plus mondialisé, l'organisation d'Atos est naturellement exposée à un certain degré de risque concurrentiel. Atos procède régulièrement à une analyse des différents marchés afin de planifier et d'adapter ses activités. Ce point est détaillé dans la section « Taille du marché et environnement concurrentiel » de la présentation du Groupe. Le recouvrement des créances clients est étroitement surveillé et suivi par les équipes des différentes zones géographiques ainsi qu'au niveau du Groupe. Lors de la phase d'appel d'offres, l'accent est également mis sur la sécurisation des paiements et l'amélioration des conditions de paiement.

2.4.3. Autres facteurs de risque

Tous les autres facteurs de risque sont inclus dans la section 7.2 du Document d'enregistrement universel 2024.

2.5. Litiges et réclamations

Atos est un groupe international qui opère dans 69 pays. Dans un grand nombre de ces pays, il n'existe aucun litige dans lequel le Groupe serait partie. Dans d'autres juridictions, seul un faible nombre de réclamations ou d'actions impliquant le Groupe ont été formulées.

Cela résulte en partie de l'incitation à l'auto-assurance, mais aussi de la forte promotion de la qualité des services rendus par le Groupe et de l'intervention de la Direction de Gestion des Risques, entièrement dédiée au suivi des contrats, depuis l'offre commerciale jusqu'à la livraison des services. Ce suivi permet une détection en amont des problèmes ou litiges potentiels. Tous les litiges et réclamations potentiels et en cours sont rapportés, suivis et gérés, de manière appropriée, à chaque stade de leur progression et font l'objet de revues juridiques par la Direction Juridique du Groupe.

Au cours du second semestre 2025, le Groupe est parvenu à mettre un terme à plusieurs litiges importants grâce à des accords transactionnels.

La Direction Générale considère que des provisions suffisantes ont été constituées.

Le montant total des provisions pour litiges dans les comptes consolidés clos au 30 juin 2025 pour couvrir les litiges et réclamations identifiés, s'élevait à 237.7 millions d'euros (y compris les provisions pour réclamations en matière fiscale et commerciale mais excluant les litiges en matière de droit social).

2.5.1. Litiges en matière fiscale

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges, réclamations et audits habituels en matière fiscale. De tels litiges sont généralement résolus par le biais de procédures administratives non contentieuses.

Certaines réclamations en matière fiscale sont localisées en Inde et au Brésil, où Atos est tantôt défendeur tantôt requérant. De tels litiges sont courants pour les sociétés opérant dans ces régions et les procédures sont habituellement longues.

Le montant total des provisions pour les litiges en matière fiscale figurant dans les comptes consolidés clos au 30 juin 2025 était de 35.1 millions d'euros.

2.5.2. Litiges en matière commerciale

Il existe un nombre relativement faible de litiges en matière commerciale.

Un certain nombre d'importants litiges commerciaux existent dans des juridictions variées que le Groupe a intégrées à la suite de diverses acquisitions, notamment un contentieux hérité de Syntel.

Le montant total des provisions pour les risques de litiges commerciaux, comme inscrit dans les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2025, s'élève à 262.6 millions d'euros. En outre, à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige ou de procédure administrative, en cours ou imminente, qui a ou est raisonnablement susceptible d'avoir un effet défavorable important et qui pourrait raisonnablement porter atteinte à la capacité du Groupe d'exécuter et de respecter ses obligations de paiement en vertu de la documentation de financement.

2.5.2.1. TriZetto

En octobre 2020, un jury avait déclaré Syntel responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et accordé à Cognizant et TriZetto environ 855 millions de dollars de dommages et intérêts. Tout au long du procès et dans sa requête contestant le verdict, Syntel a maintenu que Cognizant et TriZetto n'avaient pas démontré le détournement de secrets commerciaux et que leurs théories de dommages n'étaient pas conformes au droit applicable.

Dans sa décision, le tribunal de district a estimé qu'il existait des preuves suffisantes pour étayer le verdict du jury concernant le détournement illicite de secrets commerciaux et que la décision du jury d'accorder de

285 millions de dollars de dommages compensatoires n'était pas contraire à la loi. Toutefois, le tribunal de district a considéré que les 570 millions de dollars de dommages punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être réduits à 285 millions de dollars. Trizetto a accepté cette réduction. Le tribunal de district a également émis une injonction interdisant à Syntel d'utiliser à l'avenir les secrets commerciaux en cause dans le procès.

Le 25 mai 2023, la Cour d'appel du deuxième circuit des États Unis a annulé une décision rendue par le tribunal de district des États Unis pour le district sud de New York, dans le cadre du litige en cours entre Syntel et Cognizant ainsi que sa filiale TriZetto. Cette décision avait déclaré Syntel, désormais partie d'Atos, responsable de dommages et intérêts en raison de l'appropriation présumée de secrets commerciaux et de violations de droits d'auteur par Syntel.

La Cour d'appel du deuxième circuit a renvoyé l'affaire au tribunal de district pour une nouvelle évaluation afin de déterminer si des dommages et intérêts sont toujours appropriés.

Le 13 mars 2024, le tribunal de district a rendu sa décision sur le rapport de renvoi et a annulé l'intégralité de l'indemnisation des dommages et intérêts (201 527 596 dollars). L'indemnisation des dommages et intérêts est maintenant de \$0. La décision a également accordé la requête de TriZetto pour les frais d'avocats (14 548 992.98 dollars). Les parties ont soumis des requêtes supplémentaires.

Le 23 octobre 2024, le tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York a ordonné un nouveau procès portant sur les dommages-intérêts compensatoires éventuellement dus par Syntel pour détournement présumé de secrets commerciaux et violation du droit d'auteur. Le 25 novembre 2024, Syntel a déposé une requête auprès de la Cour d'appel du deuxième circuit pour obtenir l'autorisation d'interjeter appel contre l'ordonnance du tribunal de district ordonnant un nouveau procès. La Cour d'appel du deuxième circuit a estimé qu'un appel ne pouvait être interjeté avant la fin du nouveau procès.

Le 30 juin 2025, à l'issue du nouveau procès, un jury du tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York a condamné Syntel à verser à TriZetto des dommages-intérêts compensatoires d'un montant de 69 977 813 de dollars pour le préjudice subi du fait de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur commis par Syntel.

Les parties vont maintenant soumettre des mémoires postérieurs à l'audience contestant un certain nombre de points, notamment les dommages-intérêts punitifs, les honoraires d'avocat et les intérêts.

Le juge examinera les arguments et rendra son jugement définitif probablement d'ici la fin de l'année 2025. Le jugement définitif inclura le verdict du jury, les dommages-intérêts punitifs, les honoraires d'avocat et les intérêts. Atos disposera du droit de faire appel.

2.5.2.2. Accord entre Atos et Unisys concernant le litige déposé par Unisys contre Atos et deux de ses employés

Le 3 décembre 2024, Atos a annoncé avoir signé un accord avec Unisys afin de résoudre le litige intenté par Unisys contre Atos et deux de ses employés devant le tribunal de district des États-Unis pour le district Est de Pennsylvanie, qui alléguait le détournement de documents confidentiels d'Unisys. Les termes de l'accord sont confidentiels. Les parties ont exécuté leurs obligations financières conformément à l'accord, le paiement exigible au 30 juin 2025 a été versé le 1^{er} juillet 2025.

2.5.2.3. Affaire de violation du droit d'auteur aux États-Unis

En avril 2023, un fournisseur de logiciels a déposé une plainte alléguant qu'Atos et l'un de ses clients ne disposaient pas des licences requises pour utiliser certains de ses produits logiciels et a demandé une indemnisation d'environ 130 millions de dollars, ainsi qu'une compensation supplémentaire pour les nouvelles versions des mêmes produits.

Atos et son client ont déposé leurs réponses en avril 2024, contestant cette plainte. Le 31 mars 2025, les parties ont conclu un accord transactionnel confidentiel mettant définitivement fin au litige. La Cour a enregistré le désistement introduit par les parties.

2.5.2.4. Réclamation liée à la cession d'Unify

En 2024, des discussions, assorties de réclamations, ont eu lieu entre Atos et Mitel relatives à la cession de Unify (dans le cadre du post-closing du dossier M&A).

Les sujets discutés et contestés étaient relatifs, notamment, à l'ajustement de prix, au paiement différé et à certaines déclarations et garanties relatives aux comptes, étant précisé que Atos considérait que les demandes de Mitel étaient infondées.

Le 7 mars 2025, les parties ont signé un accord transactionnel. Cet accord a vocation à mettre fin à toutes réclamations relatives à toutes créances, présentes et futures, liées au contrat d'acquisition et discussions sur l'ajustement de prix.

De plus, Mitel s'engage dans cet accord à obtenir de NICE (un important fournisseur d'Unify) une mainlevée de la garantie parentale d'Atos SE à son bénéfice (garantie contre-garantie par Mitel). L'objectif de cet accord est de mettre fin à un contentieux d'appel en garantie en cours au Royaume-Uni.

Cependant, Mitel ayant fait l'objet d'une procédure de Chapter 11 au titre du « Bankruptcy Code » aux États-Unis, ces accords ne devaient prendre effet qu'après leur validation dans le cadre des procédures de Chapter 11. Les procédures de Chapter 11 ont finalement été clôturées le 20 juin 2025. Atos a reçu le paiement correspondant conformément à l'accord transactionnel le 24 juin 2025. Le retrait du litige NICE est en cours et devrait intervenir dans quelques semaines. Atos demeure également lié par l'accord de garantie de financement des retraites conclu avec Siemens en 2016, aux termes duquel Atos interviendrait, jusqu'à un montant maximum de 225 millions d'euros, dans l'éventualité où Mitel, en tant que garant successeur, manquerait à ses obligations de financement des pensions.

2.5.2.5. Réclamation pour factures impayées

En septembre 2022, Atos a signé un contrat d'externalisation informatique avec un client britannique, portant sur une première génération d'externalisation, incluant la cybersécurité, l'automatisation, la réaffectation des ressources et les opérations numériques. À la suite du report de la date de début du service, un litige est apparu entre les parties concernant les raisons du retard et le périmètre exact du service. Bien qu'un règlement soit intervenu en 2023, le litige se poursuit en raison de désaccords matériels encore non résolus. Par ailleurs, Atos a accumulé une créance importante en raison de l'absence complète et injustifiée de paiement de ses factures pendant plusieurs mois.

En août 2024, le client a résilié le contrat et menacé d'intenter une action en justice d'environ 101 millions de livres sterling pour rupture présumée du contrat. Atos conteste cette réclamation, considérant que le client est en infraction avec ses obligations et a réclamé le paiement des factures en souffrance.

En décembre 2024, Atos a déposé une réclamation pour factures impayées auprès de la Haute Cour de Justice – Business & Property Courts of England & Wales – Technology and Construction Court.

En février 2025, le processus de désengagement d'Atos a été achevé et approuvé par le client, ce qui a permis la signature de l'accord de transfert d'actifs.

La procédure judiciaire devant la Haute Cour de Justice – Business & Property Courts of England & Wales Technology and Construction Court est en cours. Les parties ont déposé leurs premières conclusions écrites. Selon le calendrier actuel, Atos a jusqu'au 1er août 2025 pour déposer ses conclusions en réplique et en demande reconventionnelle.

2.5.2.6. Enquêtes administratives

Le 18 juillet 2018, l'Autorité de la Concurrence (« ADLC ») a ouvert une enquête formelle qui a conduit à l'émission d'une notification de griefs signifiée à Atos France SAS le 20 novembre 2023. Aux termes de cette notification de grief, les services d'instruction de l'ADLC reprochent au groupe Atos la conclusion d'accords de non-débauchage avec trois autres sociétés dans les secteurs de l'ingénierie et du conseil en technologie. L'audience devant l'Autorité a eu lieu le 16 octobre 2024.

Par une décision rendue le 11 juin 2025, l'ADLC a rejeté l'ensemble des allégations à l'encontre d'Atos et a considéré qu'Atos n'a pas eu de comportement anticoncurrentiel.

Atos répond régulièrement aux demandes des autorités administratives qui lui sont adressées et notamment dans le cadre d'une enquête de l'Autorité des Marchés Financiers en matière d'information financière.

2.5.2.7. Autres litiges

Parmi les quatre litiges décrits ci-dessous, un a été tranché en faveur d'Atos et est désormais définitif, un a été tranché en faveur d'Atos mais fait l'objet d'un pourvoi devant la Cour de cassation, et deux assignations ont été reçues par Atos au cours du premier semestre 2025.

CIAM : Le 27 novembre 2023, Atos est intervenu dans une procédure en référé intentée devant le président du tribunal de commerce de Nanterre par la société Ciam, constituée sous le droit luxembourgeois. Ciam demandait au juge d'ordonner à M. René Proglio, ancien administrateur d'Atos, de répondre à plusieurs questions et de communiquer une lettre. Atos a demandé le rejet des demandes de Ciam. Les demandes de Ciam ont été rejetées par décisions du 27 février 2024 et du 16 avril 2024, et Ciam a été condamné à verser 15 000 euros à Atos au titre des frais de justice. Ciam a fait appel auprès de la cour d'appel de Versailles le 19 août 2024. Le 30 avril 2025, la cour d'appel de Versailles a donné raison à Atos, confirmé le rejet de la demande de CIAM et condamné CIAM à payer 10 000 euros de frais de justice, en plus des 15 000 euros alloués en première instance. La décision est définitive.

ALIX : Le 17 novembre 2023, Alix AM, une société de droit singapourien, a déposé une demande de mesures conservatoires contre Atos devant le président du tribunal de commerce de Pontoise. Elle demandait une expertise sur la vente prévue de TFCO à EPEI et sur l'annonce de l'ouverture de négociations exclusives le 1er août 2023. Atos a demandé le rejet des demandes d'Alix AM. Le 8 février 2024, la demande d'Alix AM a été rejetée par le président du tribunal de commerce de Pontoise, qui a condamné Alix AM à verser 2 500 euros à Atos au titre des frais de justice (sommes prélevées sur le compte CARPA du cabinet d'avocats). Alix AM a interjeté appel de cette décision le 13 mars 2024 devant la cour d'appel de Versailles, étendant la portée de l'expertise demandée au plan de séparation d'Atos annoncé en juin 2022. Le 14 novembre 2024, la cour d'appel de Versailles a confirmé la décision du tribunal de commerce de Pontoise et a condamné Alix AM à verser 20 000 euros à Atos au titre des frais de justice. Cette décision n'est pas définitive ; elle a fait l'objet d'un pourvoi en cassation.

Le 29 avril 2025, des actionnaires ont intenté une action au fond devant le tribunal judiciaire de Nanterre contre Atos, entre autres, alléguant des délits boursiers et notamment la diffusion d'informations trompeuses et fausses et la rétention d'informations privilégiées pour des faits remontant à 2021 et 2023.

Le 4 juillet 2025, Atos a fait l'objet d'une action en référé devant le président du tribunal de commerce de Pontoise, introduite par certains actionnaires d'Atos. Les demandeurs demandent au juge, en application de l'article 145 du Code de procédure civile, d'ordonner à Atos de produire un grand nombre de documents pour des faits couvrant la période de 2017 à 2023.

Pour ces deux affaires susmentionnées, les premières audiences auront lieu en septembre 2025.

2.5.3. Litiges en matière sociale

Le Groupe emploie près de 69 000 salariés. Il existe relativement peu de litiges en matière sociale. Dans la majeure partie des juridictions il n'existe pas ou très peu de litiges. L'Amérique Latine est la seule région où il existe un nombre important de litiges mais ceux-ci sont de faible valeur ou gonflés et habituels pour des sociétés opérant dans cette région.

Le Groupe est partie en qualité de défendeur à quelques litiges en matière sociale de valeur plus importante. De l'avis du Groupe ces litiges sont pour la plupart dépourvus en tout ou partie de fondement et font l'objet d'une provision adaptée.

Le montant total des provisions pour les risques de litiges en matière sociale dans lesquels le montant réclamé est supérieur à 300 000 euros, comme inscrit dans les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2025, s'élève à 3,5 millions d'euros.

2.5.4. Autres

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure administrative, judiciaire ou arbitrale, en cours ou menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

2.6. Parties liées

L'objet du présent paragraphe est de mettre en évidence les relations qui existent d'une part, entre le Groupe et ses actionnaires (ou représentants) et d'autre part, entre le Groupe et les sociétés liées sur lesquelles le Groupe n'exerce pas un contrôle exclusif (*i.e.*, participation dans une coentreprise ou une entreprise associée). Une description des transactions avec les parties liées est disponible dans la Note 17 – Parties liées sur la page 370 du Document d'Enregistrement Universel 2024.

3. États financiers

3.1. Revue financière

3.1.1. Evènements significatifs

Le 31 janvier 2025, le Conseil a réitéré sa décision unanime du 14 octobre 2024 de cumuler les fonctions de Président-directeur général et de nommer Philippe Salle en qualité de Président-directeur général à compter du 1er février 2025. La ratification de la nomination de Philippe Salle a été approuvée par 94,18 % des suffrages exprimés.

Le 24 avril 2025, le Groupe Atos a annoncé la réalisation du regroupement des actions composant son capital, tel que décidé par le Conseil d'administration du 6 mars 2025, à la suite de la délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 31 janvier 2025 (29ème résolution). Le regroupement d'actions est une opération d'échange purement technique sans impact direct sur la valeur totale des actions de la Société détenues par chaque actionnaire.

Le 14 mai 2025, lors du Capital Market Day (CMD), le groupe Atos a annoncé son plan stratégique et de transformation (plan Genesis) sur quatre ans visant à renouer avec une croissance durable et une meilleure rentabilité après la réussite de sa restructuration financière en 2024. Ce plan stratégique consiste à/en :

- ouvrir la voie pour devenir un partenaire technologique mondial de choix alimenté par l'IA, offrant des parcours numériques sécurisés de bout en bout ;
- simplifier la présence géographique, de la gouvernance, du portefeuille d'offre et de marques, afin de se recentrer sur les activités stratégiques et à fort potentiel ;
- une équipe de direction renouvelée et rationalisée et un modèle opérationnel plus solide pour une organisation plus efficace ;
- une structure de coûts allégée pour offrir un rendement conforme aux normes de l'industrie ; une accélération des investissements dans l'innovation et mise à l'échelle rapide des services technologiques grâce à une forte poussée de l'IA ;
- des objectifs financiers ambitieux et réalistes à l'horizon 2028, portés par une génération de cash solide et une allocation rigoureuse du capital :
 - 9-10 milliards d'euros de chiffre d'affaires,
 - 10 % de marge opérationnelle,
 - et une évolution vers une notation de crédit « investment grade ».

Le 2 juin 2025, Atos SE a annoncé avoir reçu une offre ferme de l'État français pour l'acquisition de son activité « Advanced Computing », à l'exclusion des activités de « Vision AI » (comprenant principalement la filiale Ipsotek acquise en 2021), pour une valeur d'entreprise (VE) de 410 millions d'euros, dont 110 millions d'euros de compléments de prix basés sur des indicateurs de rentabilité pour les exercices 2025 (50 millions d'euros qui devraient être payés à la clôture de la transaction, sous réserve de l'atteinte des indicateurs de rentabilité) et 2026 (60 millions d'euros). La VE révisée par rapport à celle communiquée en novembre 2024 reflète le périmètre réduit de la transaction. En outre, l'opération serait assortie d'indemnités spécifiques concernant certaines provisions.

L'activité « Advanced Computing » du Groupe Atos rassemble les divisions Calcul Haute Performance (HPC) & Quantique ainsi que les divisions Business Computing & Intelligence Artificielle. Le périmètre de la transaction devrait générer un chiffre d'affaires d'environ 0,8 milliard d'euros en 2025.

Eviden réorganisera ses capacités « Vision AI » (basées au Royaume-Uni) autour d'une nouvelle division afin de continuer à se concentrer sur l'IA, les données et la sécurité, comme annoncé lors du Capital Markets Day. Experte en solutions d'analyse vidéo enrichies par l'IA pour les opérations, la sûreté et la sécurité (grâce, par exemple, à la détection de bagage abandonné, la gestion des foules ou l'inspection qualité dans

l'industrie) cette structure soutiendra l'organisation du Groupe Atos afin de proposer des offres renforcées et à plus forte valeur ajoutée à ses clients.

Le Conseil d'administration a accueilli favorablement l'offre, sur la base du rapport de l'expert indépendant désigné par le Conseil, qui a confirmé que l'évaluation du périmètre cédé et les termes de l'opération sont à une valeur de marché.

La grande majorité du périmètre « Advanced Computing » ne correspondant pas à des entités dédiées, il n'existe pas, à ce stade, de comptes ou de reporting interne permettant de déterminer la valeur nette comptable de ce périmètre ainsi que des activités Eviden conservées. En conséquence, ce n'est qu'à l'issue du détournement du périmètre dans les comptes du Groupe, que nous serons à même d'estimer le résultat de cession de cette transaction potentielle ainsi que l'éventuel impact sur l'impairment test de l'activité Eviden conservée au 31 décembre 2025.

Le 30 juin 2025, un jury populaire du tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York a accordé des dommages-intérêts compensatoires d'un montant de près de 70 millions de dollars à payer par Syntel à TriZetto, dans le cadre du litige en cours entre Syntel et Cognizant et sa filiale Trizetto, pour des dommages et intérêts dus à l'appropriation illicite et à la violation du droit d'auteur par Syntel. L'affaire a débuté en 2015 entre Syntel et TriZetto et est antérieure à l'acquisition de Syntel par Atos en 2018. Le verdict du jury populaire sera examiné par le juge et une décision finale est attendue dans les mois suivants, ce qui pourrait prendre la forme d'un assortiment de dommages-intérêts punitifs. Atos se réserve le droit de faire appel.

3.1.2. Compte de résultat

Le Groupe a enregistré une perte nette (attribuable aux propriétaires de la société mère) de 696 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2025.

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Marge opérationnelle	113	115
En % du chiffre d'affaires	2,8%	2,3%
Autres produits et charges opérationnels	-566	-1 819
Résultat opérationnel	-452	-1 704
En % du chiffre d'affaires	-11,3%	-34,3%
Coût de l'endettement financier net	-162	-73
Autres charges financières	-62	-135
Autres produits financiers	22	33
Résultat financier	-202	-175
Résultat avant impôt	-654	-1 879
Charge d'impôt	-41	-62
Résultat net	-695	-1 941
dont		
attribuable aux propriétaires de la société mère	-696	-1 941
attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	0

3.1.2.1. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités courantes et est analysée en détail dans la revue opérationnelle.

3.1.2.2. Autres produits et charges opérationnels

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » comprend les produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents et a représenté une charge nette de 566 millions d'euros au premier semestre 2025.

Le tableau suivant détaille ce poste par nature :

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Coûts de réorganisation	-355	-60
Rationalisation et frais associés	-24	-5
Coûts d'intégration et d'acquisition	-	-2
Amortissement des actifs incorporels (allocation du prix d'acquisition)	-12	-29
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	-1	-3
Pertes de valeur du goodwill et autres actifs non courants	-	-1 570
Autres	-174	-150
TOTAL	-566	-1 819

Les dépenses de réorganisation se sont élevées à 355 millions d'euros, et concernent notamment les coûts et provisions d'environ 350 millions d'euros comptabilisés au titre de la mise en œuvre du plan stratégique et de transformation du Groupe (principalement plan Genesis) annoncé lors du Capital Market Day.

Les coûts de rationalisation et les frais associés ont augmenté, passant de 5 millions d'euros au premier semestre 2024 à 24 millions d'euros au premier semestre 2025 du fait de la comptabilisation d'une provision pour contrats de location onéreux de 20 millions d'euros.

Au premier semestre 2025, la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnue dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition s'est élevée à 12 millions d'euros, contre 29 millions d'euros au premier semestre 2024, et était principalement composée de :

- 9 millions d'euros pour les relations clients et technologies apportées par Syntel, amorties sur 12 ans à partir du 1^{er} novembre 2018 ;
- 2 millions d'euros pour les relations clients apportées par Maven Wave, amorties sur 10 à 12 ans à partir du 1^{er} février 2020.

La baisse provient de la dépréciation complémentaire de certaines relations clients liées à l'acquisition de Syntel qui ont été enregistrées au premier semestre 2024.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions s'est élevée à 1 million d'euros au premier semestre 2025 contre 3 millions d'euros au premier semestre 2024.

Au 30 juin 2025, les tests de dépréciation du goodwill n'ont pas donné lieu à la comptabilisation de dotations complémentaires sur la période.

Au premier semestre 2025, les autres éléments ont représenté une charge nette de 174 millions d'euros contre une charge de 150 millions d'euros au premier semestre 2024. En 2025, ces éléments comprennent principalement le coût net lié à l'évolution des litiges pour 107 millions d'euros, des dépréciations d'actifs courants et non courants pour 35 millions d'euros, et des coûts hors restructuring relatifs au plan Genesis pour 22 millions d'euros.

3.1.2.3. Résultat financier

Le résultat financier du Groupe a représenté une charge de 202 millions d'euros sur la période (contre une charge de 175 millions d'euros au premier semestre 2024) et était composé d'un coût de l'endettement financier net de 162 millions d'euros et d'autres charges financières nettes pour 40 millions d'euros.

Au premier semestre 2025, les intérêts des comptes de cash pooling ont représenté un produit de 57 millions d'euros et une charge de 45 millions d'euros (contre 84 millions d'euros et 75 millions d'euros respectivement au premier semestre 2024).

Le coût de l'endettement financier net est passé de 73 millions d'euros au premier semestre 2024 à 162 millions d'euros au premier semestre 2025.

Cette variation résulte principalement de la hausse des charges d'intérêts sur les nouveaux emprunts contractés lors du refinancement du Groupe en décembre 2024, combinée à l'impact de l'amortissement de la juste valeur des dettes ainsi qu'une diminution des produits d'intérêts liée à la baisse des dépôts.

Les autres éléments financiers ont représenté une charge nette de 40 millions d'euros contre une charge nette de 102 millions d'euros au premier semestre 2024 et étaient principalement composés de :

- charges financières liées aux dettes de location pour 15 millions d'euros contre 19 millions d'euros au premier semestre 2024. Cette variation provient essentiellement de l'augmentation des taux d'actualisation,
- autres éléments notamment,
 - un coût financier des pensions pour 16 millions d'euros contre 16 millions d'euros au premier semestre 2024
 - une provision sur les titres non consolidés de 9 millions d'euros
 - aucun coût de restructuration au premier semestre 2025 contre 28 millions d'euros au premier semestre 2024
 - aucun coût d'affacturage au premier semestre 2025 contre 10 millions d'euros au premier semestre 2024

3.1.2.4. Impôt

La charge d'impôt pour le premier semestre 2025 était de 41 millions d'euros rapportée à une perte avant impôt de 654 millions d'euros. Cette charge est principalement liée à l'Inde et aux Etats-Unis. Cette charge inclut un montant net de 3 millions d'euros résultant des retenues à la source sur des distributions de dividendes internes.

En outre, le Groupe a estimé les impacts de son business plan ajusté sur la recouvrabilité de ses actifs d'impôt différé ; il en résulte aucune reconnaissance ou déreconnaissance d'impôt différé avec un impact sur le compte de résultat.

En raison de la perte avant impôt de la période, le taux effectif d'impôt de la période n'est pas représentatif.

Le Groupe est dans le scope du modèle de règles du Pilier 2 de l'OCDE. La législation Pilier 2 a été adoptée en France, pays dans lequel l'entité mère ultime est enregistrée, et est entrée en vigueur le 1er janvier 2024.

L'analyse menée par le Groupe indique que les juridictions où le taux effectif anticipé de la taxe Pilier 2 est sous le taux minimum de 15% ne sont pas matérielles pour le Groupe. Le montant des taxes complémentaires Pilier 2 comptabilisé est de 0,2 million d'euros.

3.1.2.5. Résultat net par action

<i>(en millions d'euros et en nombre d'actions)</i>	Semestre clos le 30 juin 2025 (1)	Semestre clos le 30 juin 2024 (2)
Résultat net		
- attribuable aux propriétaires de la société mère [a]	-696	-1 941
Impact des instruments dilutifs	-	-
Résultat net retraité des instruments dilutifs		
- attribuable aux propriétaires de la société mère [b]	-696	-1 941
Nombre moyen pondéré d'actions [c]	18 629 636	111 072 554
Impact des instruments dilutifs [d]	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions [e] = [c] + [d]	18 629 636	111 072 554
<i>(en euros)</i>		
Résultat Net Par Action [a] / [c]	-37,36	-17,48
RNPA net par action dilué [b] / [e]	-37,36	-17,48

(1) Les données présentées au 30 juin 2025 prennent en compte l'impact du regroupement d'actions intervenu en avril 2025 et conformément à IAS 33. Voir Note 11.

(2) Le retraitement des données présentées au 30 juin 2024 afin de prendre en compte l'impact du regroupement d'actions intervenu en avril 2025 ferait ressortir un nombre moyen pondéré de 11 107 actions et un résultat par action de -174 751 euros.

3.2. Tableau de flux de trésorerie et endettement net retraite

L'EBO d'un montant de 309 millions d'euros, représentant une diminution de 64 millions d'euros par rapport à juin 2024, a représenté 7,7% du chiffre d'affaires contre 7,5% en juin 2024. Le passage de la marge opérationnelle à l'EBO se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Marge opérationnelle	113	115
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	134	125
+ Amortissement des droits d'utilisation	99	138
+ Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut	6	5
+/- Dotations (reprises) nettes aux provisions pour retraite	-44	-21
+/- Dotations (reprises) nettes aux provisions	1	11
EBO	309	373

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	309	373
Investissements opérationnels	-93	-278
Paievements des loyers	-122	-159
Variation du besoin en fonds de roulement*	-9	-1 393
Flux de trésorerie opérationnel	84	-1 457
Impôts payés	-13	-45
Coût de l'endettement financier net	-80	-73
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	-149	-162
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	-5	-7
Coûts d'intégration et d'acquisition provenant des autres produits et charges opérationnels	-	-2
Autres variations**	-109	-167
Flux de trésorerie disponible	-271	-1 914
(Acquisitions) cessions, nettes	-2	-63
Augmentation de capital	1	-
Programme de rachat d'actions	-	-1
Dividendes versés aux actionnaires	-	-14
Flux de trésorerie net	-271	-1 992
Trésorerie (endettement) net(te) d'ouverture	-275	-2 230
Moins: Ajustement à la JV de la dette	-963	-
Trésorerie (endettement) net(te) d'ouverture, exclu. Ajustement JV	-1 238	2 230
Variation nette de trésorerie (endettement)	-271	-1 992
Variation de la dette financière	-60	-
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	-112	5
Trésorerie (endettement) net(te) de clôture en excluant l'ajustement de la dette à la juste valeur	-1 681	-4 218
Ajustement de la dette à la juste valeur	935	-
Trésorerie (endettement) net(te) de clôture	-746	-4 218

* La variation du besoin en fonds de roulement exclut la variation du besoin en fonds de roulement liée aux éléments présentés en autres produits et charges opérationnels et en autres produits et charges financiers.

** Les Autres variations correspondent aux autres éléments opérationnels décaissés (excluant la réorganisation, la rationalisation & frais associés, les coûts d'intégration et d'acquisition), aux autres éléments financiers décaissés, aux investissements financiers nets à long terme hors acquisitions et cessions et à la participation des salariés transférée en fonds d'emprunt.

Le **flux de trésorerie opérationnel** s'est élevé à 84 millions d'euros sur le premier semestre 2025 contre -1 457 millions d'euros pour la même période 2024, cette variation provenant des éléments suivants :

- l'EBO, net des paiements des loyers (-28 millions d'euros) ;
- les investissements opérationnels (+185 millions d'euros) ;
- la variation du besoin en fonds de roulement (+1 385 millions d'euros).

Les **investissements opérationnels** ont atteint 93 millions d'euros, représentant 2.3% du chiffre d'affaires. Cette forte diminution, comparée à 5.6% à la même période l'exercice précédent, a reflété un investissement significatif en 2024 pour un projet HPC en Allemagne, ainsi que des investissements opérationnels spécifiques sur deux projets respectivement en Amériques et Asie-Pacifique. Le niveau de 2.3% en 2025 est en ligne avec ce que représentait les investissements opérationnels en 2023.

La contribution négative de la **variation du besoin en fonds de roulement** a été de 9 millions d'euros (contre -1 393 millions d'euros au premier semestre 2024). Hors avances non sollicitées reçues des clients, la variation du besoin en fonds de roulement était positive de près de 167 millions d'euros sur le premier semestre 2025 et s'explique principalement par la baisse d'activité de la période. Le délai de règlement clients (DSO) est de 54 jours en Juin 2025 contre 55 jours en juin 2024, tandis que le délai de règlement fournisseurs (DPO) est de 24 jours en juin 2025 contre 30 jours en juin 2024.

Les impôts payés ont diminué de 32 millions d'euros et se sont élevés à 13 millions d'euros sur le premier semestre 2025 incluant 8 millions d'euros d'impôts payés sur des opérations profitables en Inde.

Les flux de trésorerie liés au **coût de l'endettement net** se sont élevés à 80 millions d'euros (contre 73 millions d'euros en juin 2024), compte tenu de 18 millions d'euros de produits financiers.

Les décaissements liés aux **coûts de réorganisation, de rationalisation et frais associés et d'intégration et acquisition** ont atteint 154 millions d'euros contre -171 millions d'euros au premier semestre 2024, en raison, principalement, des décaissements liés au plan de transformation Genesis.

Les **autres variations** se sont élevées à 109 millions d'euros contre -167 millions d'euros sur le premier semestre 2024. Elles ont inclus en particulier 51 millions d'euros de coûts encourus sur des contrats clients et onéreux, le solde provenant de paiements de frais et honoraires liés à des litiges et à la restructuration du Groupe.

En conséquence des impacts ci-dessus, principalement liés à la variation du besoin en fonds de roulement, le Groupe a présenté un **flux de trésorerie disponible (FCF)** négatif de 271 millions d'euros sur le premier semestre 2025 (soit -96 millions d'euros hors avances non sollicitées reçues des clients) contre -1 914 millions d'euros sur le premier semestre 2024 (soit -593 millions d'euros hors avances non sollicitées reçues des clients).

Le **flux de trésorerie disponible** représentant la variation de trésorerie nette ou d'endettement net, corrigée des acquisitions et cessions, des variations de capital et des dividendes versés aux actionnaires et excluant des actions sur le besoin en fonds de roulement s'est élevé à -271 millions d'euros contre -1 914 millions d'euros sur le premier semestre 2024.

Il y a eu une **augmentation de capital** sur le premier semestre 2025 pour 1 million d'euros d'ATOS SE par la souscription de bons.

Le programme de **rachat d'actions** n'a pas eu d'impact au 1er semestre 2025 contre 1 million d'euros au premier semestre 2024. Les programmes de rachats d'actions sont liés aux livraisons des actions acquises dans le cadre des plans d'actions de performance aux salariés et visent à éviter les effets de dilution pour les actionnaires.

Aucun **dividende** n'a été versé aux actionnaires d'Atos SE au cours du premier semestre 2025, comme au cours du premier semestre 2024.

L'effet de la **variation de change**, déterminée à partir de l'exposition aux devises étrangères des éléments de dette ou de trésorerie de chaque pays, a représenté une augmentation de la dette nette de 112 millions d'euros (contre une diminution de 5 millions d'euros au 1er semestre 2024). Les principaux impacts de change sont liés à l'évolution du dollar américain.

En conséquence, l'**endettement net** du Groupe au 30 juin 2025 s'est élevé à 746 millions d'euros contre 275 millions d'euros au 31 décembre 2024.

3.2.1. Politique de financement

Atos a mis en place une politique de financement rigoureuse, revue par le Comité d'Audit du Groupe, avec l'objectif de sécuriser et d'optimiser la gestion des liquidités du Groupe. Toute décision concernant du financement externe est approuvée par le Conseil d'Administration. En application de cette politique, toutes les activités de trésorerie du Groupe, notamment la gestion de la trésorerie, les investissements à court terme, les opérations de couverture et de change, ainsi que les opérations financières au travers de contrats de location, sont gérées centralement par le département Trésorerie du Groupe. Poursuivant une politique financière à court terme prudente, le Groupe n'a pas investi à court terme dans des actifs à risque.

La politique d'Atos est de couvrir intégralement ses besoins estimés de liquidités par des emprunts à long terme ou d'autres instruments financiers appropriés à long terme. Les termes et conditions de ces emprunts sont caractérisés par des maturités et des ratios bancaires laissant suffisamment de flexibilité au Groupe pour financer ses opérations et ses développements futurs.

Structure de financement

Comme le prévoit le Plan de Sauvegarde Accélérée, la Société a obtenu de nouveaux financements auprès de banques et d'obligataires mis à la disposition en date de règlement-livraison de la dernière des Augmentations de Capital de Conversion Réservée (soit le 18 décembre 2024) et consistant en :

- 1 104 millions d'euros de nouvelle dette 1L (garantie de premier rang sur les actifs collatéraux) répartie entre :
 - 802 millions d'euros de nouvelles obligations (notées B+ par S&P et BB- par Fitch) ; et
 - 302 millions d'euros de nouveau prêt à terme ;
- 500 millions d'euros de facilité de crédit renouvelable 1L (FCR) dont :
 - jusqu'à 440 millions d'euros de facilité de crédit renouvelable, avec 190 millions d'euros destinés à répondre aux besoins de garanties bancaires ; et
 - jusqu'à 60 millions d'euros de lignes de garanties bancaires.

Conformément au Plan de Sauvegarde Accélérée, les nouveaux financements ont été partiellement affectés au remboursement des financements provisoires qui avaient été accordés à la société avant l'approbation du Plan de Sauvegarde Accélérée afin de fournir les liquidités nécessaires pour financer l'activité jusqu'à la clôture de la restructuration financière, comme décrit précédemment.

L'échéance des nouveaux financements a été fixée à décembre 2029. La facilité de crédit renouvelable n'était pas tirée au 30 juin 2025.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde Accélérée, 1 948 millions d'euros de dettes financières existantes ont été réinstallées sous la forme de nouvelles dettes garanties arrivant à échéance après 6 ans ou plus, dans les instruments de dette suivants :

- 1 592 millions d'euros de dette 1,5L (subordonnée aux nouveaux financements (1L) mais prioritaire par rapport à la dette 2L) répartie entre :
 - 751 millions d'euros de prêt à terme 1,5L à rembourser en 2030, et
 - 840 millions d'euros d'obligations 1,5L à rembourser en 2030 (notées CCC par S&P et CCC+ par Fitch) ; et
- 356 millions d'euros de dette 2L répartis entre :
 - 219 millions d'euros de prêt à terme 2L à rembourser en 2032, et
 - 137 millions d'euros d'obligations 2L à rembourser en 2032 (notées CCC par S&P et CCC par Fitch).

Covenants financiers

Dans le cadre des Nouveaux Financements conclus en décembre 2024, le Groupe doit respecter les engagements suivants :

- à partir du 31 mars 2025, un niveau minimum de liquidité de 650 millions , à vérifier à la fin de chaque trimestre financier);
- à partir du 30 juin 2027, à compter de chaque fin de semestre, un niveau maximum de levier financier (" Total Net Leverage Ratio Covenant "), qui est défini comme le ratio Endettement financier (principalement hors impacts IFRS 16 et ajustement à la juste valeur de la dette IFRS 9) sur l'OMDA pré-IFRS 16 ; les plafonds ainsi applicables seront déterminés au plus tard le 30 juin 2026 en référence à une flexibilité de 30 % par rapport au Business Plan adopté par le Groupe à ce moment-là ; ces plafonds resteront en tout état de cause compris entre 3,5x et 4,0x.

La liquidité est définie comme la trésorerie, ainsi que les montants disponibles dans le cadre des facilités engagées non utilisées (y compris les découverts engagés).

La définition de l'endettement financier comprend principalement (mais pas exclusivement) :

- tout emprunt ou solde débiteur auprès d'institutions financières, tout montant levé dans le cadre d'une facilité d'achat de billets ou de l'émission d'obligations, de billets, de débentures, d'actions de prêt ou de tout autre instrument similaire, les créances vendues ou escomptées (autres que les créances dans la mesure où elles sont vendues ou escomptées sans recours et qu'elles satisfont à toute exigence de décomptabilisation en vertu des principes comptables) ;
- tout passif au titre de l'IFRS 16 ;
- accord relatif à la fourniture de biens ou de services dont le paiement est dû plus de 180 jours après la date de la fourniture ; et
- d'autres éléments financiers tels que la valeur de marché des opérations de trésorerie, les opérations de cession-bail et d'autres opérations ayant l'effet commercial d'un emprunt ou autrement classées comme des emprunts en vertu des principes comptables.

Tout passif relevant de la norme IFRS 16 est exclu de la définition de l'endettement financier utilisée pour le calcul de l'engagement relatif au ratio d'endettement total net.

Au 30 juin 2025, la position de liquidité du Groupe s'élève à 1 804 millions d'euros, comparé à 2 179 millions d'euros au 31 décembre 2024 et plus d'1,1 milliard d'euros au-dessus du seuil de 650 millions requis par la documentation de crédit.

Chaque filiale significative de la Société (le caractère significatif étant apprécié au regard du poids de la filiale dans le chiffre d'affaires, l'EBO pré-IFRS 16 ou les actifs nets détenus du Groupe) agit en tant que garant au titre des Financements et a consenti une garantie individuelle (dont les termes et le montant maximum garanti font l'objet des limitations usuelles applicables dans chaque juridiction concernée) au bénéfice des Créanciers sécurisés dans le cadre du remboursement desdits Financements par la Société.

D'autres filiales du Groupe peuvent également avoir à agir en même qualité de garants au titre des Financements pour s'assurer que les garants, pris dans leur ensemble, représentent au moins 65% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, 85% de l'EBO pré-IFRS 16 du Groupe, et 85% des actifs nets consolidés du Groupe.

Politique en matière de couverture

L'objectif d'Atos est également de protéger le Groupe contre les fluctuations des taux d'intérêt en échangeant contre des taux fixes une partie de la dette financière existante à taux variable. Les instruments dérivés autorisés qui peuvent être utilisés pour couvrir la dette sont des contrats de swap conclus avec des institutions financières de premier plan et gérés de manière centralisée par le département Trésorerie du Groupe.

Le Groupe a établi une politique de gestion des positions de change résultant de transactions commerciales et financières libellées dans des monnaies différentes de la monnaie locale de l'entité concernée. Selon cette politique, toute exposition significative doit être couverte dès qu'elle est connue. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe peut utiliser divers instruments financiers, principalement des contrats à terme et des swaps de devises. Le Groupe peut également couvrir d'autres risques importants tels que ceux résultant d'une acquisition ou d'une cession importante lorsque la contrepartie payée ou reçue est libellée dans une monnaie qui n'est pas la monnaie fonctionnelle de l'entité partie à l'opération d'acquisition ou de cession.

Au cours de l'année 2024, le Groupe a été confronté à un manque de disponibilité de lignes de crédit en dérivés et n'a donc pas été en mesure d'appliquer sa politique de couverture des risques de change. Le Groupe négocie actuellement activement avec des partenaires financiers potentiels afin d'obtenir des lignes de crédit en devises. Toutefois, à ce stade, le Groupe ne s'attend pas à être en mesure de se conformer à la politique de couverture pour le reste de l'année 2025.

3.3. États financiers consolidés résumés semestriels

3.3.1. Compte de résultat consolidé résumé semestriel

(en millions d'euros)	Notes	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Chiffre d'affaires	Note 3	4 020	4 964
Charges de personnel	Note 4.1	-2 115	-2 615
Charges opérationnelles autres que salariales	Note 4.2	-1 792	-2 235
Marge opérationnelle		113	115
En % du chiffre d'affaires		2,8%	2,3%
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	-566	-1 819
Résultat opérationnel		-452	-1 704
En % du chiffre d'affaires		-11,3%	-34,3%
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	-162	-73
Autres charges financières	Note 6.1	-62	-135
Autres produits financiers	Note 6.1	22	33
Résultat financier	Note 6.1	-202	-175
Résultat avant impôt		-654	-1 879
Charge d'impôt	Note 7	-41	-62
Résultat net		-695	-1 941
dont			
▪ attribuable aux propriétaires de la société mère		-696	-1 941
▪ attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1	0

(en millions d'euros et en nombre d'actions)	Semestre clos le 30 juin 2025 (1)	Semestre clos le 30 juin 2024 (2)
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la société mère	-696	-1 941
Nombre moyen pondéré d'actions	18 629 636	111 072 554
Résultat net par action (en euros)	-37,36	-17,48
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	-	-
Résultat net dilué par action (en euros)	-37,36	-17,48

1) Les données présentées au 30 juin 2025 prennent en compte l'impact du regroupement d'actions intervenu en avril 2025 et conformément à IAS 33. Voir Note 11.

(2) Le retraitement des données présentées au 30 juin 2024 afin de prendre en compte l'impact du regroupement d'actions intervenu en avril 2025 ferait ressortir un nombre moyen pondéré de 11 107 actions et un résultat par action de -174 751 euros.

3.3.2. État du résultat global consolidé résumé semestriel

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Résultat net de la période	-695	-1 941
Autres éléments du résultat global		
• A reclasser en compte de résultat (recyclables)	-251	41
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	-6	-6
Ecart de conversion	-245	47
Effet d'impôt sur les éléments à reclasser en compte de résultat	1	-
• Non reclassés en compte de résultat (non recyclables)	58	26
Gains et pertes actuariels liés aux engagements de retraite à prestations définies	80	39
Effet d'impôt sur les éléments non reclassés en compte de résultat	-21	-12
Total autres éléments du résultat global	-193	68
Total résultat global de la période	-888	-1 873
dont		
▪ attribuable aux propriétaires de la société mère	-887	-1 873
▪ attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-1	0

3.3.3. États consolidés résumés semestriels de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
Goodwill	Note 8	574	653
Immobilisations incorporelles		306	349
Immobilisations corporelles		524	580
Droits d'utilisation		466	550
Participations dans les entreprises mises en équivalence		12	12
Actifs financiers non courants	Note 6.3	98	131
Impôts différés actifs		213	184
Total des actifs non courants		2 193	2 458
Clients et comptes rattachés	Note 3.2	2 190	2 435
Impôts courants		90	102
Autres actifs courants	Note 4.4	1 340	1 510
Instruments financiers courants		0	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.2	1 364	1 739
Total des actifs courants		4 984	5 788
TOTAL DE L'ACTIF		7 176	8 246

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2025	31 décembre 2024
PASSIF			
Capital social	Note 11	19	18
Primes		1 887	1 887
Réserves consolidées		-1 302	-1 354
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère	Note 11	-696	248
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		-91	799
Participations ne donnant pas le contrôle		1	-
Total capitaux propres		-91	799
Provisions pour retraites et assimilées	Note 9	664	782
Provisions non courantes	Note 10	465	345
Emprunts	Note 6.4	2 174	2 089
Impôts différés passifs		138	69
Dettes de location non courantes		438	498
Autres passifs non courants		4	3
Total des passifs non courants		3 884	3 787
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 4.3	971	1 018
Impôts courants		66	75
Provisions courantes	Note 10	386	315
Part à moins d'un an des emprunts	Note 6.4	11	17
Dettes de location courantes		190	207
Autres passifs courants	Note 4.5	1 759	2 028
Total des passifs courants		3 383	3 660
TOTAL DU PASSIF		7 176	8 246

3.3.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé résumé semestriel

(en millions d'euros)	Notes	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Résultat avant impôt		-654	-1 879
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 4.2	134	125
Amortissement des droits d'utilisation	Note 4.2	99	138
Dotations (reprises) nettes aux provisions opérationnelles		-1	-10
Dotations (reprises) nettes aux provisions financières		6	28
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		199	-55
Amortissement des actifs incorporels (allocation du prix d'acquisition)	Note 5	12	29
Perte de valeur du goodwill et des autres actifs non courants	Note 5	24	1 570
(Plus) moins-values de cessions d'actifs non courants		0	71
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	Note 5	0	3
Pertes (gains) sur instruments financiers		0	-1
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	162	73
Intérêts sur dettes de location	Note 6.1	15	19
Flux nets de trésorerie liés à l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement et impôts		-3	111
Impôts payés		-13	-45
Variation du besoin en fonds de roulement		43	-1 477
Flux nets de trésorerie liés à l'activité		28	-1 411
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-93	-278
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	5
Investissements opérationnels nets		-93	-273
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-	-10
Encaissements nets liés aux cessions d'immobilisations financières		1	-1
Trésorerie des sociétés cédées sur la période		-	-
Investissements financiers nets		1	-11
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-92	284
Augmentation de capital		1	0
Rachats et reventes d'actions propres		0	-1
Dividendes versés*		-	-12
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-2
Paiement des loyers	Note 6.5	-122	-159
Nouveaux emprunts	Note 6.5	-	470
Remboursement d'emprunts	Note 6.5	-	-10
Intérêts payés	Note 6.5	-80	-53
Autres mouvements liés aux opérations de financement	Note 6.5	-6	-77
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-207	155
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-271	-1 540
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		1 739	2 295
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	Note 6.5	-271	-1 540
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	Note 6.5	-104	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	Note 6.5	1 364	759

*correspond aux taxes prélevées sur des distributions de dividendes internes.

3.3.5. Variation semestrielle des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2023	111 439	111	1 499	1 887	-3 441	55	5	61
• Augmentation de capital	214	0	-0	-	-	-	-	-
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	-3 441	3 441	-	-	-
• Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-2	-2
• Paiements fondés sur des actions	-	-	-	4	-	4	-	4
• Actions propres	-	-	-	-1	-	-1	-	-1
• Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	214	-	-	-3 438	3 441	3	-2	1
• Résultat net de la période	-	-	-	-	-1 941	-1 941	-	-1 941
• Autres éléments du résultat global	-	-	-	68	-	68	-	68
Total du résultat global de la période	-	-	-	68	-1 941	-1 873	-	-1 873
Au 30 juin 2024	111 653	112	1 499	-1 484	-1 941	-1 815	3	-1 812
• Augmentation de capital	178 924 326	-94	3 147	112	-	3 166	-	3 166
• Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-3	-3
• Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
• Achat d'actions propres	-	-	-	-1	-	-1	-	-1
• Autres	-	-	-2 759	45	-	-2 714	-1	-2 716
Transactions avec les actionnaires	179 035 980	-94	388	156	-	451	-4	446
• Résultat net de la période	-	-	-	-	2 189	2 189	-	2 189
• Autres éléments du résultat global	-	-	-	-27	-	-27	-	-27
Total du résultat global de la période	-	-	-	-27	2 189	2 162	-	2 162
Au 31 décembre 2024	179 035 980	18	1 887	-1 354	248	799	-	799
• Augmentation de capital	14 749 169	1	-	-	-	1	-	1
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	248	-248	-	-	-
• Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-
• Paiements fondés sur des actions	-	-	-	0	-	0	-	0
• Actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres	-	-	-	-2	-	-2	-	-2
• Regroupement d'actions*	-193 765 770	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	-179 016 601	1	-	246	-248	-1	-	-1

• Résultat net de la période	-	-	-	-	-696	-696	-1	-695
• Autres éléments du résultat global	-	-	-	-193	-	-193	-	-193
Total du résultat global de la période	-	-	-	-193	-696	-887	-1	-888
Au 30 juin 2025	19 379	19	1 887	-1 302	-696	-91	-1	-91

* Le nombre d'actions est divisé par 10 000 après le regroupement d'actions du 24 avril 2025.

3.3.6. Annexe aux états financiers consolidés résumés semestriels

Les états financiers consolidés résumés semestriels ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 31 juillet 2025.

3.3.6.1. Base de préparation

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Certains totaux peuvent présenter des différences d'arrondis.

Principes comptables

Les états financiers consolidés résumés semestriels d'Atos (« le Groupe ») pour la période de six mois close le 30 juin 2025 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont l'application était obligatoire au 30 juin 2025.

Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« IFRS Interpretations Committee » (IFRS IC).

Les états financiers consolidés résumés semestriels du Groupe pour la période de six mois close le 30 juin 2025 ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Cette norme prévoit que les états financiers intermédiaires résumés ne comportent pas toutes les informations requises par les normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés annuels. Ces états financiers consolidés résumés semestriels doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation retenus pour l'établissement de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par le Groupe au 31 décembre 2024 et décrits dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception :

- Des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire présentées au paragraphe ci-dessous ;
- Des méthodes d'évaluation spécifiques à la norme IAS 34 présentées dans le paragraphe ci-dessous.

Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Les nouvelles normes, interprétations ou amendements suivants, dont l'application était obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés résumés intermédiaires :

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité.

Autres normes

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations non encore approuvées par l'Union européenne à la date de clôture. Par ailleurs, aucune nouvelle norme ou interprétation pour lesquelles une application anticipée était possible, n'a été appliquée par le Groupe.

Les impacts potentiels de ces nouveaux textes sont en cours d'analyse.

Recours à des estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés résumés semestriels, la direction émet des jugements et a recours à des estimations et hypothèses qui impactent le montant des actifs et passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date de clôture.

Les jugements significatifs portés par la direction sur les principes comptables appliqués, ainsi que les principales sources d'incertitude liées aux estimations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés semestriels résumés restent identiques à ceux décrits dans le dernier rapport annuel, à l'exception des

méthodes d'évaluation spécifiques de la norme IAS 34 concernant l'estimation de la charge d'impôt (tel que décrit dans la Note 7) et la valorisation des engagements de retraite et avantages assimilés (tel que décrit à la Note 9).

Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Les prévisions de trésorerie pour les douze mois suivant l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2025 par le Conseil d'administration font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité sur cette période.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes au plan d'affaires du Groupe communiqué lors du Capital Market Day du 14 mai 2025.

Au 30 juin 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 1 364 millions d'euros et les actifs financiers à court terme à 75 millions d'euros. Les emprunts s'élevaient à 2 186 millions d'euros incluant l'ajustement de la dette à la juste valeur lors de sa reconnaissance initiale (3 121 millions d'euros hors ajustement de la dette à la juste valeur), dont 1 392 millions d'euros d'obligations (1 780 millions d'euros hors ajustement de la dette à la juste valeur) et 790 millions d'euros de financement bancaire (1 272 millions d'euros hors ajustement de la dette à la juste valeur).

En conséquence, la dette nette totale du Groupe s'élevait à 746 millions d'euros incluant l'ajustement de la dette à la juste valeur (1 681 millions d'euros en excluant l'ajustement de la dette à la juste valeur) au 30 juin 2025.

La FCR n'a pas été tirée et n'a donc pas été incluse dans ces montants.

Il est rappelé que dans le cadre de sa restructuration financière et suite à la finalisation, le 18 décembre 2024, des dernières étapes du Plan de Sauvegarde Accélérée homologué par le Tribunal de Commerce spécialisé de Nanterre le 24 octobre 2024 qui a abouti à :

- une réduction de la dette brute à hauteur de 2,9 milliards d'euros par le biais de la conversion en capital de dettes financières existantes et à hauteur de 0,8 milliard d'euros par le remboursement des financements intérimaires avec les nouveaux financements octroyés à la Société ;
- de nouveaux financements levés en emprunts pour 1,6 milliards d'euros, incluant la facilité de crédit renouvelable non-tirée, et de nouveaux financements levés en fonds propres pour 0,1 milliard d'euros au travers de l'émission de droits et de l'augmentation de capital réservée additionnelle ; et
- aucune date de maturité avant fin 2029,

le groupe dispose des ressources et de la flexibilité pour mettre en œuvre sa stratégie à moyen terme.

En outre, il est rappelé que la nouvelle documentation de crédit impose au Groupe le respect des covenants de maintenance tels que décrits dans la note 6.4.

Evènements significatifs

Le 31 janvier 2025, le Conseil a réitéré sa décision unanime du 14 octobre 2024 de cumuler les fonctions de Président-directeur général et de nommer Philippe Salle en qualité de Président-directeur général à compter du 1er février 2025. La ratification de la nomination de Philippe Salle a été approuvée par 94,18 % des suffrages exprimés.

Le 24 avril 2025, le Groupe Atos a annoncé la réalisation du regroupement des actions composant son capital, tel que décidé par le Conseil d'administration du 6 mars 2025, à la suite de la délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 31 janvier 2025 (29ème résolution). Le regroupement d'actions est une opération d'échange purement technique sans impact direct sur la valeur totale des actions de la Société détenues par chaque actionnaire.

Le 14 mai 2025, lors du Capital Market Day (CMD), le groupe Atos a annoncé son plan stratégique et de transformation (plan Genesis) sur quatre ans visant à renouer avec une croissance durable et une meilleure rentabilité après la réussite de sa restructuration financière en 2024. Ce plan stratégique consiste à/en :

- ouvrir la voie pour devenir un partenaire technologique mondial de choix alimenté par l'IA, offrant des parcours numériques sécurisés de bout en bout ;

- simplifier la présence géographique, de la gouvernance, du portefeuille d'offre et de marques, afin de se recentrer sur les activités stratégiques et à fort potentiel ;
- une équipe de direction renouvelée et rationalisée et un modèle opérationnel plus solide pour une organisation plus efficace ;
- une structure de coûts allégée pour offrir un rendement conforme aux normes de l'industrie ;
- une accélération des investissements dans l'innovation et mise à l'échelle rapide des services technologiques grâce à une forte poussée de l'IA ;
- des objectifs financiers ambitieux et réalistes à l'horizon 2028, portés par une génération de cash solide et une allocation rigoureuse du capital :
 - 9-10 milliards d'euros de chiffre d'affaires,
 - 10 % de marge opérationnelle,
 - et une évolution vers une notation de crédit « investment grade ».

Le 2 juin 2025, Atos SE a annoncé avoir reçu une offre ferme de l'État français pour l'acquisition de son activité « Advanced Computing », à l'exclusion des activités de « Vision AI » (comprenant principalement la filiale Ipsotek acquise en 2021), pour une valeur d'entreprise (VE) de 410 millions d'euros, dont 110 millions d'euros de compléments de prix basés sur des indicateurs de rentabilité pour les exercices 2025 (50 millions d'euros qui devraient être payés à la clôture de la transaction, sous réserve de l'atteinte des indicateurs de rentabilité) et 2026 (60 millions d'euros). La VE révisée par rapport à celle communiquée en novembre 2024 reflète le périmètre réduit de la transaction. En outre, l'opération serait assortie d'indemnités spécifiques concernant certaines provisions.

L'activité « Advanced Computing » du Groupe Atos rassemble les divisions Calcul Haute Performance (HPC) & Quantique ainsi que les divisions Business Computing & Intelligence Artificielle. Le périmètre de la transaction devrait générer un chiffre d'affaires d'environ 0,8 milliard d'euros en 2025.

Eviden réorganisera ses capacités « Vision AI » (basées au Royaume-Uni) autour d'une nouvelle division afin de continuer à se concentrer sur l'IA, les données et la sécurité, comme annoncé lors du Capital Markets Day. Experte en solutions d'analyse vidéo enrichies par l'IA pour les opérations, la sûreté et la sécurité (grâce, par exemple, à la détection de bagage abandonné, la gestion des foules ou l'inspection qualité dans l'industrie) cette structure soutiendra l'organisation du Groupe Atos afin de proposer des offres renforcées et à plus forte valeur ajoutée à ses clients.

Le Conseil d'administration a accueilli favorablement l'offre, sur la base du rapport de l'expert indépendant désigné par le Conseil, qui a confirmé que l'évaluation du périmètre cédé et les termes de l'opération sont à une valeur de marché.

La grande majorité du périmètre « Advanced Computing » ne correspondant pas à des entités dédiées, il n'existe pas, à ce stade, de comptes ou de reporting interne permettant de déterminer la valeur nette comptable de ce périmètre ainsi que des activités Eviden conservées. En conséquence, ce n'est qu'à l'issue du détournement du périmètre dans les comptes du Groupe, que nous serons à même d'estimer le résultat de cession de cette transaction potentielle ainsi que l'éventuel impact sur l'impairment test de l'activité Eviden conservée au 31 décembre 2025.

Le 30 juin 2025, un jury populaire du tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York a accordé des dommages-intérêts compensatoires d'un montant de près de 70 millions de dollars à payer par Syntel à TriZetto, dans le cadre du litige en cours entre Syntel et Cognizant et sa filiale Trizetto, pour des dommages et intérêts dus à l'appropriation illicite et à la violation du droit d'auteur par Syntel. L'affaire a débuté en 2015 entre Syntel et TriZetto et est antérieure à l'acquisition de Syntel par Atos en 2018. Le verdict du jury populaire sera examiné par le juge et une décision finale est attendue dans les mois suivants, ce qui pourrait prendre la forme d'un assortiment de dommages-intérêts punitifs. Atos se réserve le droit de faire appel.

3.4. Notes aux états financiers consolidés résumés semestriels

Note 1 – Variations de périmètre.....	42
Note 2 – Information sectorielle.....	43
Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts des contrats.....	45
Note 4 – Eléments opérationnels.....	46
Note 5 – Autres produits et charges opérationnels.....	48
Note 6 – Actifs et passifs financiers et résultat financier.....	51
Note 7 – Charge d'impôt.....	58
Note 8 – Goodwill.....	59
Note 9 – Engagements de retraite et autres avantages à long terme.....	63
Note 10 – Provisions.....	65
Note 11 – Capitaux propres.....	66
Note 12 – Litiges.....	67
Note 13 – Événements postérieurs à la date de clôture.....	71

Note 1 Variations de périmètre

Au cours du premier semestre 2025, il n'y a eu aucune variation de périmètre significative.

Note 2 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur les informations du reporting interne de gestion qui sont régulièrement revues par le principal décideur opérationnel et réconciliées au compte de résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat des secteurs en utilisant un indicateur de résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le Directeur Général de la Société.

Le reporting interne de gestion est défini autour de deux « Business Units (BU) » ainsi que Global Structures, et de sept Régions ou « Regional Business Units (RBU) » au sein de la BU Atos. Etant donné que les informations du Groupe sont présentées selon cet axe d'analyse au principal décideur opérationnel, pour les besoins de la norme IFRS 8, le Groupe présente neuf secteurs opérationnels comme décrit précédemment.

Le 14 mai 2025, Philippe Salle, le Président-Directeur général du Groupe depuis le 1er février 2025, tenait un « Capital Markets Day », pour expliquer sa stratégie et sa feuille de route financière jusqu'en 2028. Philippe Salle a notamment exprimé sa volonté de procéder à une réunification du Groupe et à un changement dans la présentation des BU (« Business Units ») et des régions du Groupe.

Les BU sont désormais :

- Atos, regroupant les activités de Cloud et Infrastructure, Services Technologiques, Digital Workplace, Applications Digitales, Services de Cybersécurité, Data & IA, Conseil en Management et Transformation et Plateformes intelligentes ;
- Eviden, regroupant les activités de Calcul Avancé (activités pour lesquelles le Groupe a reçu une offre ferme de l'Etat français), Systèmes critiques de mission et Produits de Cybersécurité & d'Intelligence artificielle.

Au 30 juin 2025, la nouvelle structure des RBUs au sein de la BU Atos est la suivante :

- Etats-Unis & Canada,
- Benelux et les pays nordiques,
- Royaume-Uni & Irlande,
- France,
- Allemagne, Autriche & Europe Centrale,
- Marchés Internationaux et
- GDC (« Global Delivery Centers »).

Enfin, Global structures est présenté séparément et regroupe les coûts de structure du Groupe (en particulier les coûts de finance, marketing, ressources humaines, informatique).

Zones géographiques au sein de l'unité opérationnelle Atos

Etats Unis & Canada	Canada, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Inde et Mexique.
Benelux et les pays nordiques	Belgique, Danemark, Pays-Bas, Estonie, Finlande, Lituanie, Luxembourg, Norvège, et Suède.
Royaume-Uni & Irlande	Irlande, Royaume-Uni et Pologne.
France	France
Allemagne, Autriche & Europe centrale	Allemagne, Autriche, Israël, Pologne et République Tchèque.
Marchés Internationaux	Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Bosnie Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Croatie, EAU, Egypte, Espagne, Gabon, Hong-Kong, Hongrie, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Malaisie, Maroc, Maurice, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Russie, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, et Uruguay, ainsi que les activités de Major Events.
GDC	Global Delivery Centers (GDC)

L'information sectorielle se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Atos										
	Total Groupe	Eviden	Atos	Etats Unis & Canada	Benelux et les pays nordiques	Royaume-Uni & Irlande	France	Allemagne, Autriche & Europe Centrale	Marchés Internationaux	GDC	Global Structures
Semestre clos le 30 juin 2025											
Chiffre d'affaires par segment	4 020	417	3 603	695	402	583	591	767	561	5	-
% du chiffre d'affaires Groupe	100,0%	10,4%	89,6%	17,3%	10,0%	14,5%	14,7%	19,1%	14,0%	0,1%	-
Marge opérationnelle	113	-33	204	70	23	50	13	1	46	2	-57
% de marge opérationnelle	2,8%	-7,9%	5,7%	10,1%	5,6%	8,6%	2,1%	0,1%	8,2%	46,8%	n/a
Semestre clos le 30 juin 2024*											
Chiffre d'affaires par segment	4 964	471	4 493	987	424	808	725	841	702	6	-
% du chiffre d'affaires Groupe	100,0%	9,5%	90,5%	19,9%	8,5%	16,3%	14,6%	16,9%	14,1%	0,1%	-
Marge opérationnelle	115	-14	174	96	-1	47	12	-14	40	-6	-45
% de marge opérationnelle	2,3%	-2,9%	3,9%	9,8%	-0,3%	5,8%	1,6%	-1,7%	5,7%	n/a	n/a

(*) Les informations présentées ont été retraitées pour refléter la nouvelle segmentation des RBUs.

Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts des contrats

3.1 - Chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

Désagrégation du chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe est reconnu à l'avancement. Le Groupe applique la méthode par les coûts pour évaluer l'avancement de contrats à prix fixe. Une grande partie du chiffre d'affaires généré par les activités Eviden H&S est reconnue à une date donnée quand les solutions sont livrées, sauf pour les Super Calculateurs (HPC) quand le Groupe Atos crée un actif spécifique qui n'a pas d'usage alternatif et a un droit exécutoire à paiement, découlant du contrat ou de la réglementation locale, pour les coûts encourus majorés d'une marge raisonnable. Dans ce cas spécifique, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement.

La désagrégation du chiffre d'affaires est présentée en Note 2.

3.2 - Clients et comptes rattachés, et passifs des contrats

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actifs des contrats	706	708
Créances clients	1 487	1 734
Coûts des contrats	63	69
Pertes de crédit attendues	-65	-75
Clients et comptes rattachés	2 190	2 435
Passifs des contrats	-787	-927
Créances clients nettes	1 403	1 508
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)	55	46

La baisse des créances clients s'explique principalement par une baisse d'activité sur le premier semestre 2025.

Le délai de règlement clients moyen (DSO) était de 55 jours au 30 juin 2025.

Transfert de créances clients

Au 30 juin 2025, aucun accord d'affacturage n'a été conclu avec les banques.

Note 4 Eléments opérationnels

4.1 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2025	% du CA	Semestre clos le 30 juin 2024	% du CA
Salaires	-1 647	41,0%	-2 093	42,2%
Charges sociales	-451	11,2%	-496	10,0%
Taxes, formation, intéressement et participation	-17	0,4%	-26	0,5%
TOTAL	-2 115	52,6%	-2 615	52,7%

La réduction des charges de personnel est liée à la réduction des effectifs, principalement en raison des effets des plans de restructuration successifs (dont Genesis en 2025) et, dans une moindre mesure, aux cessions des activités (principalement Worldgrid) en 2024.

Les effectifs sont passés de 91 611 ETP au 30 juin 2024 à 69 597 ETP au 30/06/25, soit une baisse de 24%.

4.2 - Charges opérationnelles autres que salariales

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2025	% du CA	Semestre clos le 30 juin 2024	% du CA
Sous-traitance - direct	-593	14,8%	-870	17,5%
Achats de logiciels et de matériels informatiques	-309	7,7%	-369	7,4%
Coûts de maintenance	-207	5,2%	-244	4,9%
Charges locatives	-7	0,2%	-4	0,1%
Télécommunications	-65	1,6%	-78	1,6%
Transports et déplacements	-23	0,6%	-31	0,6%
Honoraires	-94	2,3%	-135	2,7%
Autres charges	-266	0,9%	-247	5,0%
Sous-total charges	-1 564	38,8%	-1 978	39,8%
Amortissement des immobilisations	-134	3,3%	-125	2,5%
Amortissement des droits d'utilisation	-99	2,5%	-138	2,8%
(Dotations) reprises nettes aux provisions	-1	0,0%	-11	0,2%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-5	0,1%	-4	0,1%
Pertes sur créances irrécouvrables	-3	0,1%	-2	0,0%
Production immobilisée	14	-0,4%	24	50,0%
Sous-total autres charges	-228	5,7%	-256	5,2%
TOTAL	-1 792	44,5%	-2 235	45,0%

4.3 - Fournisseurs et comptes rattachés

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Fournisseurs et comptes rattachés	971	1 018
Paievements d'avance nets	-99	-138
Charges constatées d'avance et facturation en avance	-629	-661
TOTAL	243	219
Ratio fournisseurs en nombre de jours (DPO)	24	19

4.4 - Autres actifs courants

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2025	31 décembre 2024
Stocks	166	157
Etat - créances de TVA	228	273
Charges constatées d'avance et facturation en avance	629	661
Autres créances et actifs courants	219	281
Paielements d'avance nets	99	138
TOTAL	1 340	1 510

4.5 - Autres passifs courants

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2025	31 décembre 2024
Personnel et comptes rattachés	441	425
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	130	141
Etat - taxe sur la valeur ajoutée	246	329
Passifs des contrats	787	927
Autres dettes opérationnelles	154	207
TOTAL	1 759	2 028

Au 30 juin 2025, les passifs de personnel ont inclus 138 millions d'euros d'accords signés avec des salariés en lien avec les plans de restructuration en Allemagne, contre 88 millions d'euros au 31 décembre 2024.

4.6 - Besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2025	31 décembre 2024
Clients et comptes rattachés	2 190	2 435
Fournisseurs et comptes rattachés	-971	-1 018
Autres actifs courants	1 340	1 510
Autres passifs courants	-1 759	-2 028
<i>moins</i> Actifs financiers à court terme	-75	-93
<i>moins</i> Dettes liées aux acquisitions d'actifs non courants	29	45
TOTAL	753	851

Ce besoin en fonds de roulement est différent de celui présenté dans le tableau de financement notamment en raison de l'impact de change.

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » comprend les produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents et a représenté une charge nette de 566 millions d'euros au premier semestre 2025.

Le tableau suivant présente ce poste par nature :

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Coûts de réorganisation	-355	-60
Rationalisation et frais associés	-24	-5
Coûts d'intégration et d'acquisition	-	-2
Amortissement des actifs incorporels (allocation du prix d'acquisition)	-12	-29
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	-1	-3
Pertes de valeur du goodwill et autres actifs non courants	-	-1 570
Autres	-174	-150
TOTAL	-566	-1 819

Les dépenses de réorganisation se sont élevées à 355 millions d'euros, et concernent notamment les coûts et provisions d'environ 350 millions d'euros comptabilisés au titre de la mise en œuvre du plan stratégique et de transformation du Groupe (principalement plan Genesis) annoncé lors du Capital Market Day.

Les coûts de rationalisation et les frais associés ont augmenté, passant de 5 millions d'euros au premier semestre 2024 à 24 millions d'euros au premier semestre 2025 du fait de la comptabilisation d'une provision pour contrats de location onéreux de 20 millions d'euros.

Les coûts d'intégration et d'acquisition ont diminué de 2 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024 dus à l'absence de coûts sur la période.

Au premier semestre 2025, la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnue dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition s'est élevée à 12 millions d'euros, contre 29 millions d'euros au premier semestre 2024, et était principalement composée de :

- 9 millions d'euros pour les relations clients et technologies apportées par Syntel, amorties sur 12 ans à partir du 1^{er} novembre 2018 ;
- 2 millions d'euros pour les relations clients apportées par Maven Wave, amorties sur 10 à 12 ans à partir du 1^{er} février 2020.

La baisse provient de la dépréciation complémentaire de certaines relations clients liées à l'acquisition de Syntel qui ont été enregistrées au premier semestre 2024.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions s'est élevée à 1 million d'euros au premier semestre 2025 contre 3 millions d'euros au premier semestre 2024.

Au 30 juin 2025, les tests de dépréciation du goodwill n'ont pas donné lieu à la comptabilisation de dotations complémentaires sur la période.

Au premier semestre 2025, les autres éléments ont représenté une charge nette de 174 millions d'euros contre une charge de 150 millions d'euros au premier semestre 2024. En 2025, ces éléments comprennent principalement le coût net lié à l'évolution des litiges pour 107 millions d'euros, des dépréciations d'actifs courants et non courants pour 35 millions d'euros, et des coûts hors restructuring relatifs au plan Genesis pour 22 millions d'euros.

Paielements fondés sur des actions

La charge de 1 million d'euros enregistrée en Autres produits et charges opérationnels et relative aux paiements fondés sur des actions (contre 3 millions d'euros au premier semestre 2024) est principalement due aux plans d'attribution d'actions de performance mis en place entre 2022 et 2025.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions se détaille par année et par nature comme suit :

Par année :

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Plans 2025	2	-
Plans 2024	-	-
Plans 2023	-0	2
Plans 2022	-2	-2
TOTAL	1	3

Par catégorie de plans :

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Plans d'actions de performance	1	3
Plans d'actionnariat salarié	-	-
Plans de fidélisation réglés en trésorerie	-	-
TOTAL	1	3

Plans d'actions de performance

Sur le premier semestre 2025, Atos a mis en place un nouveau plan d'actions de performance doté de trois tranches d'acquisition :

Date du Conseil d'administration	6 mars 2025	6 mars 2025	6 mars 2025
Nombre d'actions initialement attribuées*	141 877	141 877	141 921
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)*	0,0049	0,0049	0,0049
Date d'acquisition	31 décembre 2026	31 décembre 2027	31 décembre 2028
Durée de vie (en années)	1,8	2,8	3,8
Taux de rendement attendu (en %)	0,00	0,00	0,00
Juste valeur unitaire des instruments (en euros)*	27,98	41,17	48,27
Charge enregistrée en 2025 (en millions d'euros)	0,9	0,8	0,7

* incluent les effets du regroupement d'actions

Les plans d'actions de performance du Groupe répondent aux règles suivantes :

- Pour recevoir les actions, les bénéficiaires doivent être salariés ou mandataires sociaux du Groupe ou salariés d'une entreprise liée à Atos ;
- L'acquisition des actions est subordonnée à la fois à des conditions de présence dans le Groupe et à des conditions d'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers, variant selon les plans comme :
 - Des conditions de performance interne à caractère financier incluant la croissance du chiffre d'affaires du Groupe, la marge opérationnelle du Groupe et le Flux de trésorerie disponible du Groupe ;
 - Des conditions de performance à caractère social et environnemental, interne ou externe ;
 - Une condition de performance boursière ;

- La période d'acquisition varie selon les plans mais n'excède jamais trois ans ;
- La période de conservation varie entre zéro et deux ans.

Les autres plans impactant également le compte de résultat du premier semestre 2025 se détaillent comme suit :

Date du Conseil d'administration	28 juin 2023	16 novembre 2023*
Nombre d'actions initialement attribuées	581 750	100 000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	13,1	6,5
Date d'acquisition	28 juin 2026	16 novembre 2026
Durée de vie (en années)	3,0	3,0
Taux de rendement attendu (en %)	0,67	0,67
Juste valeur unitaire des instruments (en euros)	12,84	6,37
Charge (produit) enregistré en 2025 (en millions d'euros)	-0,1	-

* annulé en 2024

Date du Conseil d'administration	28 juin 2023	28 juin 2023
Nombre d'actions initialement attribuées	375 285	750 549
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	13,1	13,1
Date d'acquisition	28 juin 2025	28 juin 2026
Durée de vie (en années)	2,0	3,0
Taux de rendement attendu (en %)	0,67	0,67
Juste valeur unitaire des instruments (en euros)	13,08	12,82
Charge (produit) enregistré en 2025 (en millions d'euros)	0,5	-0,4

Date du Conseil d'administration	13 juin 2022	18 mai 2022	18 mai 2022
Nombre d'actions initialement attribuées	39 000	264 000	619 352
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	18,8	23,4	23,4
Date d'acquisition	18 juin 2025	18 mai 2025	18 mai 2025
Durée de vie (en années)	3,0	3,0	3,0
Taux de rendement attendu (en %)	1,74	1,74	1,74
Juste valeur unitaire des instruments (en euros)	14,91	19,27	20,82
Charge (produit) enregistré en 2025 (en millions d'euros)	-	-0,1	-1,6

Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier

6.1 – Résultat financier

Le résultat financier du Groupe a représenté une charge de 202 millions d'euros sur la période (contre une charge de 175 millions d'euros au premier semestre 2024) et était composé d'un coût de l'endettement financier net de 162 millions d'euros et d'autres charges financières nettes pour 40 millions d'euros.

Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Produits d'intérêts	62	94
Charges d'intérêts	-224	-167
Coût de l'endettement financier net	-162	-73

Au premier semestre 2025, les intérêts des comptes de cash pooling ont représenté un produit de 57 millions d'euros et une charge de 45 millions d'euros (contre 84 millions d'euros et 75 millions d'euros respectivement au premier semestre 2024).

Le coût de l'endettement financier net est passé de 73 millions d'euros au premier semestre 2024 à 162 millions d'euros au premier semestre 2025.

Cette variation résulte principalement de la hausse des charges d'intérêts sur les nouveaux emprunts contractés lors du refinancement du Groupe en décembre 2024, combinée à l'impact de l'amortissement de la juste valeur des dettes ainsi qu'une diminution des produits d'intérêts liée à la baisse des dépôts.

Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Gains (pertes) de change	-1	-10
Gains (pertes) de réévaluation des contrats à terme à leur juste valeur	1	3
Gain (perte) net sur les instruments financiers liés aux actions Worldline	-	-1
Intérêts sur les dettes de location	-15	-19
Autres produits (charges)	-25	-75
Autres produits (charges) financiers	-40	-102
Dont :		
- autres charges financières	-62	-135
- autres produits financiers	22	33

Les autres éléments financiers ont représenté une charge nette de 40 millions d'euros contre une charge nette de 102 millions d'euros au premier semestre 2024 et étaient principalement composés de :

- charges financières liées aux dettes de location pour 15 millions d'euros contre 19 millions d'euros au premier semestre 2024. Cette variation provient essentiellement de l'augmentation des taux d'actualisation ;
- autres éléments notamment,
 - un coût financier des pensions pour 16 millions d'euros contre 16 millions d'euros au premier semestre 2024 ;
 - une provision sur les titres non consolidés de 9 millions d'euros
 - aucun coût de restructuration au premier semestre 2025 contre 28 millions d'euros au premier semestre 2024
 - aucun coût d'affacturage au premier semestre 2025 contre 10 millions d'euros au premier semestre 2024

6.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Disponibilités et dépôts bancaires à vue*	1 359	1 732
Fonds monétaires	6	7
TOTAL	1 364	1 739

(*) inclut un montant de "restricted cash" de 190 millions d'euros au 30 juin 2025 et 211 millions d'euros au 31 décembre 2024

Selon les conditions de marché et les prévisions de flux de trésorerie à court terme, Atos investit occasionnellement dans des SICAV monétaires ou dépôts bancaires pour une maturité ne dépassant pas trois mois.

Accord de cash pooling multidevises

Le groupe a mis en place un accord de cash-pooling multidevises qui est présenté sous une position nette unique dans l'état de la situation financière sous la rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie".

Les montants bruts des excédents de trésorerie et des découverts des comptes bancaires dans le cadre de cet accord de cash-pooling étaient les suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Comptes bancaires en excédent de trésorerie	2 365	1 792
Comptes bancaires en découverts	-1 845	-1 330
Position nette unique présentée en Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	520	463

6.3 - Actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actifs de régime de retraite	9	7
Juste valeur des participations non consolidées, nette des dépréciations	4	10
Autres*	85	115
TOTAL	98	131

(*) Le poste Autres inclut les prêts, les dépôts, les garanties et les frais d'acquisition et de souscription liés aux acquisitions passées et amortis sur la durée des instruments de dette.

6.4 – Passifs financiers

	30 juin 2025			31 décembre 2024		
(en millions d'euros)	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emissions obligataires	4	1 387	1 392	-	1 337	1 337
Prêts bancaires	3	787	790	-	752	752
Autres emprunts	5	-	5	17	-	17
Total emprunts	11	2 174	2 186	17	2 089	2 107

Principales caractéristiques

Les emprunts au 30 juin 2025 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2025					
(en millions d'euros)	Valeur nominale	Valeur IFRS	Taux nominal	Taux effectif	Type de taux	Maturité
Prêt bancaire New money 2029	302	310	13.00% ⁽¹⁾	13.00%	Fixe	Décembre 2029
Obligation New money 2029	802	822	9.00% ⁽²⁾	13.00%	Fixe	Décembre 2029
Prêt bancaire Réinstallé 2030	751	407	7.08% ⁽³⁾	23.46%	Variable	Décembre 2030
Obligation Réinstallée 2030	841	523	5.00% ⁽⁴⁾	21.31%	Fixe	Décembre 2030
Prêt bancaire Réinstallé 2032	219	73	5.00% ⁽⁵⁾	23.06%	Fixe	Décembre 2032
Obligation Réinstallée 2032	137	47	1.00% ⁽⁶⁾	22.45%	Fixe	Décembre 2032
Sous-total	3 052	2 181				
Autres emprunts, hors découverts bancaires	5	5				
TOTAL	3 057	2 186				

(1) Intérêt numéraire de 9,00% et intérêt PIK de 4,00%.

(2) Intérêt numéraire de 9,00% et prime de remboursement de 4,00%.

(3) Taux au 30 juin 2025. Intérêt numéraire EURIBOR 3 mois avec un plancher de 0,00% + 2,60% et intérêt PIK de 2,00%.

(4) Intérêt numéraire de 5,00% et prime de remboursement de 4,00%.

(5) Intérêt numéraire de 1,00% et intérêt PIK de 4,00%.

(6) Intérêt numéraire de 1,00% et prime de remboursement de 4,00%.

Covenants financiers

Dans le cadre des Nouveaux Financements conclus en décembre 2024, le Groupe doit respecter les engagements suivants :

- à partir du 31 mars 2025, un niveau minimum de liquidité de 650 millions, à vérifier à la fin de chaque trimestre financier) ;
- à partir du 30 juin 2027, à compter de chaque fin de semestre, un niveau maximum de levier financier ("Total Net Leverage Ratio Covenant"), qui est défini comme le ratio Endettement financier (principalement hors impacts IFRS 16 et ajustement à la juste valeur de la dette IFRS 9) sur l'OMDA pré-IFRS 16 ; les plafonds ainsi applicables seront déterminés au plus tard le 30 juin 2026 en référence à une flexibilité de 30 % par rapport au Business Plan adopté par le Groupe à ce moment-là ; ces plafonds resteront en tout état de cause compris entre 3,5x et 4,0x.

La liquidité est définie comme la trésorerie, ainsi que les montants disponibles dans le cadre des facilités engagées non utilisées (y compris les découverts engagés).

La définition de l'endettement financier comprend principalement (mais pas exclusivement) :

- tout emprunt ou solde débiteur auprès d'institutions financières, tout montant levé dans le cadre d'une facilité d'achat de billets ou de l'émission d'obligations, de billets, de débentures, d'actions de prêt ou de tout autre instrument similaire, les créances vendues ou escomptées (autres que les créances dans la

mesure où elles sont vendues ou escomptées sans recours et qu'elles satisfont à toute exigence de décomptabilisation en vertu des principes comptables) ;

- tout passif au titre de l'IFRS 16 ;
- accord relatif à la fourniture de biens ou de services dont le paiement est dû plus de 180 jours après la date de la fourniture ; et
- d'autres éléments financiers tels que la valeur de marché des opérations de trésorerie, les opérations de cession-bail et d'autres opérations ayant l'effet commercial d'un emprunt ou autrement classées comme des emprunts en vertu des principes comptables.

Tout passif relevant de la norme IFRS 16 est exclu de la définition de l'endettement financier utilisée pour le calcul de l'engagement relatif au ratio d'endettement total net.

Au 30 juin 2025, la position de liquidité d'Atos Group s'élève à 1 804 millions d'euros, comparé à 2 179 millions d'euros au 31 décembre 2024 et plus d'1,1 milliard d'euros au-dessus du seuil de 650 millions requis par la documentation de crédit.

Chaque filiale significative de la Société (le caractère significatif étant apprécié au regard du poids de la filiale dans le chiffre d'affaires, l'EBO pré-IFRS 16 ou les actifs nets détenus du Groupe) agit en tant que garant au titre des Financements et a consenti une garantie individuelle (dont les termes et le montant maximum garanti font l'objet des limitations usuelles applicables dans chaque juridiction concernée) au bénéfice des Créanciers sécurisés dans le cadre du remboursement desdits Financements par la Société.

D'autres filiales du Groupe peuvent également avoir à agir en même qualité de garants au titre des Financements pour s'assurer que les garants, pris dans leur ensemble, représentent au moins 65% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, 85% de l'EBO pré-IFRS 16 du Groupe, et 85% des actifs nets consolidés du Groupe.

Autres informations

Echéancier des emprunts non courants

(en millions d'euros)	2026	2027	2028	2029	>2029	Total
Emissions obligataires	0	-	-	819	568	1 387
Prêts bancaires	-	-	-	309	478	787
30 juin 2025	0	0	-	1 128	1 047	2 174

(en millions d'euros)	2026	2027	2028	2029	>2029	Total
Emissions obligataires	-	-	-	802	535	1 337
Prêts bancaires	-	-	-	302	450	752
31 décembre 2024	0	0	-	1 105	985	2 089

Emprunts en devise

La valeur comptable des emprunts du Groupe était libellée dans les devises suivantes :

(en millions d'euros)	EUR	Autre devises	Total
30 juin 2025	2 186	0	2 186
31 décembre 2024	2 106	1	2 107

Juste valeur

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable des emprunts s'élevait à 2 107 millions d'euros, dont un ajustement de juste valeur positif de 963 millions d'euros diminuant leur montant notionnel. Cet ajustement a été comptabilisé en tant que gain financier lors de la comptabilisation initiale des dettes en 2024 et est amorti sur la durée de vie des dettes correspondantes selon la méthode du coût amorti, au taux d'intérêt effectif (supérieur au taux d'intérêt contractuel).

Au 30 juin 2025, la juste valeur des emprunts était évaluée à 2 754 millions d'euros. La juste valeur estimée des Obligations a été calculée à partir des cours vendeurs au 30 juin 2025. La juste valeur estimée des Prêts à Terme a été calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs.

6.5 - Variation de l'endettement net

La variation de la trésorerie (endettement) net se réconcilie avec le tableau de flux de trésorerie comme suit :

(en millions d'euros)	Emissions obligataires	Prêts bancaires	Autres emprunts hors découverts bancaires	Total Emprunts hors découverts bancaires	Trésorerie et équiv. de trésorerie	Découverts bancaires	Total Trésorerie nette et équiv. de trésorerie	Actifs (passifs) financiers à court terme*	Trésorerie (endettement) net	Dettes de location
Au 1er janvier 2025	1 337	752	17	2 107	1 739	0	1 739	93	-275	705
Païement des loyers	-	-	-	-	-122	-	-122	-	-122	-122
Nouveaux emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût de l'endettement financier net payé	-	-	-	-	-80	-	-80	-	-80	-
Autres mouvements liés aux opérations de financement	-	-	-	-	-	-	-	-6	-6	-
Autres variations de la trésorerie nette	-	-	-8	-8	-69	-0	-69	-3	-64	-
Conversion de la dette en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44
Variation des dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
Intérêts sur dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations non-cash**	42	22	-4	60	-	-	-	-	-60	-
Évolution de la dette et de la trésorerie avant ajustement de la juste valeur de la dette	42	22	-13	51	-271	-0	-271	-9	-331	-63
Ajustement de la juste valeur de la dette	13	15	-	28	-	-	-	-	-28	-
Évolution de la dette et de la trésorerie	55	37	-13	79	-271	-0	-271	-9	-359	-63
Impact des variations des cours de monnaies étrangères	-	-	0	0	-104	0	-104	-8	-112	-14
Au 30 juin 2025	1 392	790	5	2 186	1 364	0	1 364	75	-746	628
Part non courante	1 387	787	-	2 174	-	-	-	-	-2 174	438
Part courante	4	3	5	11	1 364	0	1 364	75	1 428	190

(*) Actifs et passifs financiers à court terme porteurs d'intérêts à échéance de moins de 12 mois.

(**) inclut les intérêts courus, les intérêts PIK et les primes de remboursement

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2025	31 décembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 364	1 739
Découverts	0	0
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	1 364	1 739

La Société envisage la possibilité de racheter de la dette obligataire sur le marché. La Société évaluera dans le futur toute transaction de ce type à la lumière des conditions de marché existantes.

Note 7 Charge d'impôt

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés.

Pour les besoins des états financiers consolidés résumés intermédiaires, l'impôt sur le résultat consolidé est comptabilisé sur la base de l'estimation par la direction du taux d'impôt effectif pour tout l'exercice appliqué au résultat avant impôt de la période intermédiaire. Le taux d'impôt effectif estimé annuel est déterminé à partir des prévisions d'impôts courants et différés de l'exercice complet au regard des prévisions de résultat pour l'année complète.

La charge d'impôt pour le premier semestre 2025 était de 41 millions d'euros rapportée à une perte avant impôt de 654 millions d'euros. Cette charge est principalement liée à l'Inde et aux Etats-Unis. Cette charge inclus un montant net de 3 millions d'euros résultant des retenues à la source sur des distributions de dividendes internes.

En outre, le Groupe a conservé l'analyse du business plan tel que présenté au marché, sur la recouvrabilité de ses actifs d'impôt différé ; il en résulte aucune reconnaissance ou déreconnaissance d'impôt différé avec un impact sur le compte de résultat.

En raison de la perte avant impôt de la période, le taux effectif d'impôt de la période n'est pas représentatif.

Le Groupe est dans le scope du modèle de règles du Pilier 2 de l'OCDE. La législation Pilier 2 a été adoptée en France, pays dans lequel l'entité mère ultime est enregistrée, et est entrée en vigueur le 1er janvier 2024.

L'analyse menée par le Groupe indique que les juridictions où le taux effectif anticipé de la taxe Pilier 2 est sous le taux minimum de 15% ne sont pas matérielles pour le Groupe. Le montant des taxes complémentaires Pilier 2 comptabilisé est de 0,2 million d'euros.

Note 8 Goodwill

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an en comparant sa valeur comptable à sa valeur recouvrable à la date de clôture déterminée à partir du dernier plan à moyen terme, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable ne serait plus recouvrée. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- Un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- Une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- La perte d'un client majeur ;
- L'augmentation significative des taux d'intérêt.

Le goodwill est alloué à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGTs pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGTs susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises correspondants et représentant le niveau le plus bas auquel la Direction suit le goodwill.

Les tests de dépréciation du goodwill sont réalisés, pour les opérations Atos, au niveau de chacune de ses Régions et pour les opérations Eviden dans son ensemble, car il s'agit du niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Pour les besoins des états financiers consolidés résumés intermédiaires, un test de dépréciation est effectué uniquement si le Groupe a déterminé qu'il existait des indicateurs de perte de valeur.

Suite aux annonces effectuées le 14 mai 2025 par le Président-Directeur général du Groupe induisant une réorganisation du Groupe (comme expliqué en Note 2), les Unités Génératrices de Trésorerie sont dorénavant définies comme suit :

- Eviden,
- Atos structuré par RBUs comme suit :
 - Etats-Unis & Canada,
 - Benelux et les pays nordiques,
 - Royaume-Uni & Irlande,
 - France,
 - Allemagne, Autriche & Europe Centrale,
 - Marchés Internationaux,
 - GDC (« Global Delivery Centers »).

Par conséquent, le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes est maintenant constitué des opérations Eviden et des opérations Atos par région. La valeur du goodwill est testée au niveau d'Eviden et de chaque Région d'Atos dans la mesure où il s'agit du niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne.

Dans la mesure où le Groupe a réorganisé sa structure de reporting d'une manière qui modifie la composition des UGT, le goodwill a été réalloué au sein des nouvelles UGT sur la base des justes valeurs relatives au 31 décembre 2024, telles que déterminées et décrites dans les comptes publiés au 31 décembre 2024.

Le 30 juin 2025, compte tenu de la réorganisation du Groupe annoncée le 14 mai 2025, un test de dépréciation a été effectué en déterminant la valeur recouvrable sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de vente résultant de la valeur d'entreprise implicite dérivée des données du marché, à savoir la capitalisation boursière du Groupe au 30 juin 2025 et la juste valeur de la dette financière à cette même date. La valeur d'entreprise implicite a été allouée aux UGTs sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés (« DCF ») à partir du plan d'affaires du management qui sous-tend la trajectoire 2028 de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle présentée au marché lors du « Capital Markets Day » du 14 mai 2025.

Les hypothèses retenues dans les DCF ont été les suivantes :

- Les projections de flux de trésorerie ont été basées sur le plan d'affaires du management qui sous-tend la trajectoire 2028 de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle présentée au marché lors du « Capital Markets Day » du 14 mai 2025 ;
- La valeur terminale a été calculée avec un taux de croissance perpétuel estimé de 1 % pour Atos et 3 % pour Eviden ;
- Les taux d'actualisation ont été déterminés comme suit :
 - o Pour Eviden, taux d'actualisation implicite dérivé principalement de l'offre de l'Etat français concernant les activités de Calcul Avancé,
 - o Pour Atos, taux d'actualisation implicite calculé à partir du business plan du périmètre des activités Atos, avec une valeur d'entreprise du Groupe dérivée des données de marché, comme décrit précédemment, diminuée de la valeur d'entreprise d'Eviden.

Les taux d'actualisation utilisés au 30 juin 2025, ainsi qu'au 31 décembre 2024, sont les suivants :

30 juin 2025									
Atos									
	Groupe	Eviden	Atos	Etats-Unis & Canada	Benelux et les pays nordiques	Royaume-Uni & Irlande	France	Allemagne, Autriche & Europe Centrale	Marchés Internationaux
Taux d'actualisation par UGT	18,5 %	12,6 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %

31 décembre 2024*		
	Tech Foundations	Eviden**
Amérique du Nord	33,0%	38,6%
Royaume-Uni / Irlande	24,0%	34,8%
Benelux et Pays Nordiques	24,0%	31,7%
Europe Centrale	23,5%	27,4%
Europe du Sud	24,0%	21,6%
Marchés Emergents	26,8%	32,9%

(*) La ventilation des taux d'actualisation est présentée ci-dessus telle qu'elle est publiée dans les comptes 2024, avec les précédentes UGT.

(**) Il s'agit de la ligne de métier présentée dans les comptes 2024 donc comprenant les activités de Cloud et Infrastructure et Applications Digitales qui font désormais partie de la business unit Atos.

Par rapport à décembre 2024, les taux d'actualisation ont globalement diminué en raison des facteurs suivants :

- La valeur d'entreprise du groupe est plus élevée au 30 juin 2025 que celle retenue au 31 décembre 2024 car la capitalisation boursière du groupe est plus élevée, ainsi que la juste valeur de la dette ;
- La valeur d'entreprise du périmètre des activités de Calcul Avancé est en ligne avec la valeur implicitement retenue lors des tests de dépréciation du 31 décembre 2024 pour le même périmètre, cependant le plan d'affaires sous-jacent est plus faible que celui du 31 décembre 2024. Ainsi, le taux d'actualisation Eviden est plus faible que celui utilisé lors des tests du 31 décembre 2024.

Des tests ont été effectués pour confirmer que si la définition des Unités Génératrices de Trésorerie était restée la même par rapport à celle présentée dans les comptes 2024, cela n'aurait pas conduit à comptabiliser une dépréciation.

Enfin, des tests supplémentaires de sensibilité ont aussi été réalisés :

- une diminution de 20% de la valeur de la capitalisation boursière ;
- une diminution de 10% de l'ajustement de juste valeur de la dette ;
- impact combiné des deux éléments décrits ci-dessus.

Ces tests additionnels n'induiraient aucune dépréciation au 30 juin 2025.

Au 30 juin 2025, les valeurs nettes comptables du goodwill par Unité Génératrice de Trésorerie, sont présentées ci-dessous :

30 juin 2025									
(en millions d'euros)	Groupe	Eviden	Atos	Etats-Unis & Canada	Benelux et les pays nordiques	Royaume-Uni & Irlande	France	Allemagne, Autriche & Europe Centrale	Marchés Internationaux
Goodwill par UGT	574	216	358	300	0	30	(0)	7	22

31 décembre 2024*									
(en millions d'euros)	Groupe	Eviden	Atos	Etats-Unis & Canada	Benelux et les pays nordiques	Royaume-Uni & Irlande	France	Allemagne, Autriche & Europe Centrale	Marchés Internationaux
Goodwill par UGT	653	225	428	363	0	22	(0)	7	36

(*) Retraité pour refléter la nouvelle segmentation des Régions

L'évolution des valeurs nettes comptables du goodwill se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Augmentation	Diminution	Variations de change et autres	30 juin 2025
Valeur brute	6 916	-	-	-367	6 549
Pertes de valeur	- 6 263	-	-	287	- 5 976
Valeur nette	653	-	-	-79	574

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Augmentation	Diminution	Variations de change et autres	31 décembre 2024
Valeur brute	6 763	-	-49	202	6 916
Pertes de valeur	-3 887	-2 240	20	-156	-6 263
Valeur nette	2 875	-2 240	-29	46	653

Sur le premier semestre 2025, le goodwill a diminué de 653 millions d'euros à 574 millions d'euros principalement en raison des effets de change négatifs pour 79 millions d'euros provenant principalement de goodwill libellés en dollars américains. Suite aux tests décrits ci-dessus, aucune dépréciation n'a été constatée étant donné que pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie, la valeur recouvrable est, au 30 juin 2025, supérieure à la valeur comptable.

La grande majorité du périmètre « Advanced Computing » ne correspondant pas à des entités dédiées, il n'existe pas, à ce stade, de comptes ou de reporting interne permettant de déterminer la valeur nette comptable de ce périmètre ainsi que des activités Eviden conservées. En conséquence, ce n'est qu'à l'issue du détournement du périmètre dans les comptes du Groupe, que nous serons à même d'estimer le résultat de cession de cette transaction potentielle ainsi que l'éventuel impact sur l'impairment test de l'activité Eviden conservée au 31 décembre 2025.

Note 9 - Engagements de retraite et autres avantages à long terme

Pour les besoins des états financiers consolidés résumés intermédiaires, les passifs et actifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages à long terme du personnel sont calculés en utilisant la dernière évaluation à la date de clôture de l'exercice précédent, soit au 31 décembre 2024. Des ajustements aux hypothèses actuarielles sont effectués sur les principaux régimes de retraite du Groupe, uniquement si des fluctuations significatives ou des événements ponctuels sont survenus au cours du semestre.

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Charges payées d'avance	9	7
Charges à payer - engagements de retraite [a]	-631	-742
Total engagements de retraites	-622	-735
Charges à payer - autres régimes à long terme [b]	-33	-40
Provisions pour retraites et assimilées [a] + [b]	-664	-782

Le montant total net reconnu dans la situation financière au titre des engagements de retraite au 30 juin 2025 s'est élevé à 622 millions d'euros contre 735 millions d'euros au 31 décembre 2024. Le montant total reconnu au titre des autres avantages à long terme était de 33 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 40 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Au Royaume-Uni, dans la zone Euro ainsi qu'en Suisse, les rendements de marché des obligations d'entreprises notées AA ont augmenté au cours du semestre. Ces changements ont été reflétés dans les taux d'actualisation déterminés à fin juin 2025. De même, les hypothèses d'inflation ont été revues pour la Grande-Bretagne, exclusivement.

	Royaume-Uni		Zone Euro		Suisse	
	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2025	31 décembre 2024
Taux d'actualisation	5,50%	5,40%	3,40%~3,80%	3,20%~3,40%	1,20%	1,00%
Augmentation salariale	2,60%	2,85%	2,00%~2,75%	2,00%~2,75%	1,50%	1,50%
Hypothèse d'inflation	RPI: 3,00%	RPI: 3,25%	2,00%	2,00%	na	na
	CPI: 2,50%	CPI: 2,75%				

La juste valeur des actifs de couverture pour les régimes les plus significatifs a été réévaluée au 30 juin 2025. Globalement, pour ces régimes, l'impact combiné des taux d'actualisation et des rendements réels sur les actifs de couverture a conduit à une diminution de la valeur nette des engagements de 80 millions d'euros (montant comptabilisé en autres éléments du résultat global).

L'impact net des régimes à prestations définies sur le compte de résultat du Groupe est résumé comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin 2025	Semestre clos le 30 juin 2024
Marge opérationnelle	-15	-23
Autres produits et charges opérationnels	1	-3
Résultat financier	-16	-16
Impact total sur le compte de résultat	-30	-42

Les impacts du plan Genesis mis en œuvre par le groupe ne sont pas reflétés dans les réévaluations au 30 juin 2025, à l'exception de la France pour laquelle la diminution des engagements, consécutive aux départs effectifs de l'entreprise au premier semestre a bien été constatée au 30 juin sous la forme de *curtailments*. Il est rappelé que les évaluations sur la base des effectifs présents sont faites une fois l'an à la clôture annuelle. L'impact attendu sur l'exercice est modéré du fait du régime de droits garantis en vigueur dans la plupart des géographies du groupe.

Note 10 Provisions

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres*	30 juin 2025	Courantes	Non courantes
Réorganisation	82	216	-26	-3	0	269	186	83
Rationalisation	11	21	-0	-2	-0	29	6	23
Engagements sur projets	391	30	-47	-50	-9	316	147	169
Risques et litiges	176	157	-4	-63	-28	238	47	191
Total provisions	659	424	-77	-119	-37	851	386	465

* Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises et reclassements.

Les dotations aux provisions pour réorganisation concernent principalement le projet Genesis (pour 194 millions d'euros), en Allemagne, aux Pays-Bas et en Autriche. Les provisions pour réorganisation ont été utilisées principalement dans le cadre du projet Genesis, en Belgique, aux Pays-Bas et en Autriche.

Les dotations aux provisions pour engagements sur projets ont principalement été liées aux réévaluations de contrats onéreux au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Les reprises ont été utilisées majoritairement au Royaume-Uni et en Belgique. Les reprises sans objet correspondent en grande partie à un projet en Allemagne.

L'augmentation nette des provisions pour risques et litiges concerne l'évolution des litiges décrits en Note 12.

Note 11 Capitaux propres

Capital social

Au 30 juin 2025, le capital social était de 19 378 514 euros composés de 19 378 514 actions.

Bons de souscription d'actions

Au 6 mars 2025, la Société a réalisé une augmentation de capital par exercice de bons de souscription de 1 119 397,30 euros par émission de 11 193 973 025 actions soit 1 119 397 actions après regroupement. Le capital social se trouve porté de 17 903 597,96 euros à 19 022 995,26 euros.

Au 24 mars 2025, la Société a réalisé une augmentation de capital par exercice de bons de souscription de 12 877,59 euros par émission de 128 775 851 actions soit 12 877 actions après regroupement. Le capital social se trouve porté de 19 022 995,26 euros à 19 035 872,85 euros.

Au 30 juin 2025, la Société a réalisé une augmentation de capital par exercice de bons de souscription de 342 642 euros par émission de 342 642 actions après regroupement. Le capital social se trouve porté de 19 035 872,85 euros à 19 378 514 euros.

Dans le cadre de sa restructuration financière, Atos a exercé 1 474 916 bons de souscription. Le nombre d'actions prend en compte les ajustements liés au regroupement d'actions du 24 avril 2025.

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes et à droit de vote.

Regroupement d'actions

Au 24 avril 2025, la Société a réalisé un regroupement de des actions à raison de 10 000 actions anciennes de 0,0001 euros de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 1 euro de valeur nominale.

Au 30 juin 2025, le capital social d'Atos SE s'élève à 19 378 514 euros, composé de 19 378 514 actions entièrement libérées dont la valeur nominale s'élève à un euro par action.

Résultat net par action

(en millions d'euros et en nombre d'actions)	Semestre clos le 30 juin 2025 (1)	Semestre clos le 30 juin 2024 (2)
Résultat net		
- attribuable aux propriétaires de la société mère [a]	-696	-1 941
Impact des instruments dilutifs	-	-
Résultat net retraité des instruments dilutifs		
- attribuable aux propriétaires de la société mère [b]	-696	-1 941
Nombre moyen pondéré d'actions [c]	18 629 636	111 072 554
Impact des instruments dilutifs [d]	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions [e] =[c]+[d]	18 629 636	111 072 554
(en euros)		
Résultat Net Par Action [a] / [c]	-37,36	-17,48
RNPA net par action dilué [b] / [e]	-37,36	-17,48

(1) Les données présentées au 30 juin 2025 prennent en compte l'impact du regroupement d'actions intervenu en avril 2025 et conformément à IAS 33. Voir Note 11.

(2) Le retraitement des données présentées au 30 juin 2024 afin de prendre en compte l'impact du regroupement d'actions intervenu en avril 2025 ferait ressortir un nombre moyen pondéré de 11 107 actions et un résultat par action de -174 751 euros.

Il n'y a pas d'impact d'instruments dilutifs au premier semestre 2025 et 2024.

Note 12 Litiges

Il existe un nombre relativement faible de litiges en matière commerciale.

Un certain nombre d'importants litiges commerciaux existent dans des juridictions variées que le Groupe a intégrées à la suite de diverses acquisitions, notamment un contentieux hérité de Syntel.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige ou de procédure administrative, en cours ou imminente, qui a ou est raisonnablement susceptible d'avoir un effet défavorable important et qui pourrait raisonnablement porter atteinte à la capacité du Groupe d'exécuter et de respecter ses obligations de paiement en vertu de la documentation de financement.

TriZetto

En octobre 2020, un jury avait déclaré Syntel responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et accordé à Cognizant et TriZetto environ 855 millions de dollars de dommages et intérêts. Tout au long du procès et dans sa requête contestant le verdict, Syntel a maintenu que Cognizant et TriZetto n'avaient pas démontré le détournement de secrets commerciaux et que leurs théories de dommages n'étaient pas conformes au droit applicable.

Dans sa décision, le tribunal de district a estimé qu'il existait des preuves suffisantes pour étayer le verdict du jury concernant le détournement illicite de secrets commerciaux et que la décision du jury d'accorder de 285 millions de dollars de dommages compensatoires n'était pas contraire à la loi. Toutefois, le tribunal de district a considéré que les 570 millions de dollars de dommages punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être réduits à 285 millions de dollars. TriZetto a accepté cette réduction. Le tribunal de district a également émis une injonction interdisant à Syntel d'utiliser à l'avenir les secrets commerciaux en cause dans le procès.

Le 25 mai 2023, la Cour d'appel du deuxième circuit des États Unis a annulé une décision rendue par le tribunal de district des États Unis pour le district sud de New York, dans le cadre du litige en cours entre Syntel et Cognizant ainsi que sa filiale TriZetto. Cette décision avait déclaré Syntel, désormais partie d'Atos, responsable de dommages et intérêts en raison de l'appropriation présumée de secrets commerciaux et de violations de droits d'auteur par Syntel.

La Cour d'appel du deuxième circuit a renvoyé l'affaire au tribunal de district pour une nouvelle évaluation afin de déterminer si des dommages et intérêts sont toujours appropriés.

Le 13 mars 2024, le tribunal de district a rendu sa décision sur le rapport de renvoi et a annulé l'intégralité de l'indemnisation des dommages et intérêts (201 527 596 dollars). L'indemnisation des dommages et intérêts est maintenant de \$0. La décision a également accordé la requête de TriZetto pour les frais d'avocats (14 548 992.98 dollars). Les parties ont soumis des requêtes supplémentaires.

Le 23 octobre 2024, le tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York a ordonné un nouveau procès portant sur les dommages-intérêts compensatoires éventuellement dus par Syntel pour détournement présumé de secrets commerciaux et violation du droit d'auteur. Le 25 novembre 2024, Syntel a déposé une requête auprès de la Cour d'appel du deuxième circuit pour obtenir l'autorisation d'interjeter appel contre l'ordonnance du tribunal de district ordonnant un nouveau procès. La Cour d'appel du deuxième circuit a estimé qu'un appel ne pouvait être interjeté avant la fin du nouveau procès.

Le 30 juin 2025, à l'issue du nouveau procès, un jury du tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York a condamné Syntel à verser à TriZetto des dommages-intérêts compensatoires d'un montant de 69 977 813 de dollars pour le préjudice subi du fait de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur commis par Syntel.

Les parties vont maintenant soumettre des mémoires postérieurs à l'audience contestant un certain nombre de points, notamment les dommages-intérêts punitifs, les honoraires d'avocat et les intérêts.

Le juge examinera les arguments et rendra son jugement définitif probablement d'ici la fin de l'année 2025. Le jugement définitif inclura le verdict du jury, les dommages-intérêts punitifs, les honoraires d'avocat et les intérêts. Atos disposera du droit de faire appel.

Accord entre Atos et Unisys concernant le litige déposé par Unisys contre Atos et deux de ses employés

Le 3 décembre 2024, Atos a annoncé avoir signé un accord avec Unisys afin de résoudre le litige intenté par Unisys contre Atos et deux de ses employés devant le tribunal de district des États-Unis pour le district Est de Pennsylvanie, qui alléguait le détournement de documents confidentiels d'Unisys. Les termes de l'accord sont confidentiels. Les parties ont exécuté leurs obligations financières conformément à l'accord, le paiement exigible au 30 juin 2025 a été versé le 1^{er} juillet 2025.

Affaire de violation du droit d'auteur aux États-Unis

En avril 2023, un fournisseur de logiciels a déposé une plainte alléguant qu'Atos et l'un de ses clients ne disposaient pas des licences requises pour utiliser certains de ses produits logiciels et a demandé une indemnisation d'environ 130 millions de dollars, ainsi qu'une compensation supplémentaire pour les nouvelles versions des mêmes produits.

Atos et son client ont déposé leurs réponses en avril 2024, contestant cette plainte. Le 31 mars 2025, les parties ont conclu un accord transactionnel confidentiel mettant définitivement fin au litige. La Cour a enregistré le désistement introduit par les parties.

Réclamation liée à la cession d'Unify

En 2024, des discussions, assorties de réclamations, ont eu lieu entre Atos et Mitel relatives à la cession de Unify (dans le cadre du post-closing du dossier M&A).

Les sujets discutés et contestés étaient relatifs, notamment, à l'ajustement de prix, au paiement différé et à certaines déclarations et garanties relatives aux comptes, étant précisé que Atos considérait que les demandes de Mitel étaient infondées.

Le 7 mars 2025, les parties ont signé un accord transactionnel. Cet accord a vocation à mettre fin à toutes réclamations relatives à toutes créances, présentes et futures, liées au contrat d'acquisition et discussions sur l'ajustement de prix.

De plus, Mitel s'engage dans cet accord à obtenir de NICE (un important fournisseur d'Unify) une mainlevée de la garantie parentale d'Atos SE à son bénéfice (garantie contre-garantie par Mitel). L'objectif de cet accord est de mettre fin à un contentieux d'appel en garantie en cours au Royaume-Uni.

Cependant, Mitel ayant fait l'objet d'une procédure de Chapter 11 au titre du « Bankruptcy Code » aux États-Unis, ces accords ne devaient prendre effet qu'après leur validation dans le cadre des procédures de Chapter 11. Les procédures de Chapter 11 ont finalement été clôturées le 20 juin 2025. Atos a reçu le paiement correspondant conformément à l'accord transactionnel le 24 juin 2025. Le retrait du litige NICE est en cours et devrait intervenir dans quelques semaines. Atos demeure également lié par l'accord de garantie de financement des retraites conclu avec Siemens en 2016, aux termes duquel Atos interviendrait, jusqu'à un montant maximum de 225 millions d'euros, dans l'éventualité où Mitel, en tant que garant successeur, manquerait à ses obligations de financement des pensions.

Réclamation pour factures impayées

En septembre 2022, Atos a signé un contrat d'externalisation informatique avec un client britannique, portant sur une première génération d'externalisation, incluant la cybersécurité, l'automatisation, la réaffectation des ressources et les opérations numériques. À la suite du report de la date de début du service, un litige est apparu entre les parties concernant les raisons du retard et le périmètre exact du service. Bien qu'un règlement soit intervenu en 2023, le litige se poursuit en raison de désaccords matériels encore non résolus. Par ailleurs, Atos a accumulé une créance importante en raison de l'absence complète et injustifiée de paiement de ses factures pendant plusieurs mois.

En août 2024, le client a résilié le contrat et menacé d'intenter une action en justice d'environ 101 millions de livres sterling pour rupture présumée du contrat. Atos conteste cette réclamation, considérant que le client est en infraction avec ses obligations et a réclamé le paiement des factures en souffrance.

En décembre 2024, Atos a déposé une réclamation pour factures impayées auprès de la Haute Cour de Justice – Business & Property Courts of England & Wales – Technology and Construction Court.

En février 2025, le processus de désengagement d'Atos a été achevé et approuvé par le client, ce qui a permis la signature de l'accord de transfert d'actifs.

La procédure judiciaire devant la Haute Cour de Justice – Business & Property Courts of England & Wales Technology and Construction Court est en cours. Les parties ont déposé leurs premières conclusions écrites. Selon le calendrier actuel, Atos a jusqu'au 1er août 2025 pour déposer ses conclusions en réplique et en demande reconventionnelle.

Enquêtes administratives

Le 18 juillet 2018, l'Autorité de la Concurrence (« ADLC ») a ouvert une enquête formelle qui a conduit à l'émission d'une notification de griefs signifiée à Atos France SAS le 20 novembre 2023. Aux termes de cette notification de grief, les services d'instruction de l'ADLC reprochent au groupe Atos la conclusion d'accords de non-débauchage avec trois autres sociétés dans les secteurs de l'ingénierie et du conseil en technologie. L'audience devant l'Autorité a eu lieu le 16 octobre 2024.

Par une décision rendue le 11 juin 2025, l'ADLC a rejeté l'ensemble des allégations à l'encontre d'Atos et a considéré qu'Atos n'a pas eu de comportement anticoncurrentiel.

Atos répond régulièrement aux demandes des autorités administratives qui lui sont adressées et notamment dans le cadre d'une enquête de l'Autorité des Marchés Financiers en matière d'information financière.

Autres litiges

Parmi les quatre litiges décrits ci-dessous, un a été tranché en faveur d'Atos et est désormais définitif, un a été tranché en faveur d'Atos mais fait l'objet d'un pourvoi devant la Cour de cassation, et deux assignations ont été reçues par Atos au cours du premier semestre 2025.

CIAM : Le 27 novembre 2023, Atos est intervenu dans une procédure en référé intentée devant le président du tribunal de commerce de Nanterre par la société Ciam, constituée sous le droit luxembourgeois. Ciam demandait au juge d'ordonner à M. René Proglio, ancien administrateur d'Atos, de répondre à plusieurs questions et de communiquer une lettre. Atos a demandé le rejet des demandes de Ciam. Les demandes de Ciam ont été rejetées par décisions du 27 février 2024 et du 16 avril 2024, et Ciam a été condamné à verser 15 000 euros à Atos au titre des frais de justice. Ciam a fait appel auprès de la cour d'appel de Versailles le 19 août 2024. Le 30 avril 2025, la cour d'appel de Versailles a donné raison à Atos, confirmé le rejet de la demande de CIAM et condamné CIAM à payer 10 000 euros de frais de justice, en plus des 15 000 euros alloués en première instance. La décision est définitive.

ALIX : Le 17 novembre 2023, Alix AM, une société de droit singapourien, a déposé une demande de mesures conservatoires contre Atos devant le président du tribunal de commerce de Pontoise. Elle demandait une expertise sur la vente prévue de TFCO à EPEI et sur l'annonce de l'ouverture de négociations exclusives le 1er août 2023. Atos a demandé le rejet des demandes d'Alix AM. Le 8 février 2024, la demande d'Alix AM a été rejetée par le président du tribunal de commerce de Pontoise, qui a condamné Alix AM à verser 2 500 euros à Atos au titre des frais de justice (sommes prélevées sur le compte CARPA du cabinet d'avocats). Alix AM a interjeté appel de cette décision le 13 mars 2024 devant la cour d'appel de Versailles, étendant la portée de l'expertise demandée au plan de séparation d'Atos annoncé en juin 2022. Le 14 novembre 2024, la cour d'appel de Versailles a confirmé la décision du tribunal de commerce de Pontoise et a condamné Alix AM à verser 20 000 euros à Atos au titre des frais de justice. Cette décision n'est pas définitive ; elle a fait l'objet d'un pourvoi en cassation.

Le 29 avril 2025, des actionnaires ont intenté une action au fond devant le tribunal judiciaire de Nanterre contre Atos, entre autres, alléguant des délits boursiers et notamment la diffusion d'informations trompeuses et fausses et la rétention d'informations privilégiées pour des faits remontant à 2021 et 2023.

Le 4 juillet 2025, Atos a fait l'objet d'une action en référé devant le président du tribunal de commerce de Pontoise, introduite par certains actionnaires d'Atos. Les demandeurs demandent au juge, en application de l'article 145 du Code de procédure civile, d'ordonner à Atos de produire un grand nombre de documents pour des faits couvrant la période de 2017 à 2023.

Pour ces deux affaires susmentionnées, les premières audiences auront lieu en septembre 2025.

Note 13 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 4 juillet 2025, Atos a fait l'objet d'une action en référé devant le président du tribunal de commerce de Pontoise, introduite par certains actionnaires d'Atos. Les parties demandent au juge, en application de l'article 145 du Code de procédure civile, d'ordonner à Atos de produire un grand nombre de documents pour des faits couvrant la période de 2017 à 2023.

3.5. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle pour la période du 1er janvier au 30 juin 2025

Aux actionnaires de la société ATOS S.E.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés résumés semestriels de la société ATOS S.E., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés résumés semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés résumés semestriels avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés résumés semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés résumés semestriels.

Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 31 juillet 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Forvis Mazars SA

Samuel Clochard

Simon Beillevaire

Bruno Pouget

4. Répartition du capital

La répartition du capital de la Société au 30 juin 2025 et au cours des trois derniers exercices est la suivante:

	Au 30 juin 2025			Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Actions		%	Actions		%	Actions		%	Actions		%
JP Morgan Chase & Co	-	-	-	-	-	-	*(2)	-	-	7 587 586	*(1)	6,84%
Onepoint	-	-	-	-	*(4)	-	12 414 101	*(3)	11,14%	-	-	-
Bank of America	-	-	-	-	*(6)	-	5 904 331	*(5)	5,30%	-	-	-
	1 716 482	*(7)	8,86%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D.E. Shaw & Co	1 452 754	*(9)	7,50%	14 527 540 998	*(8)	8,11%	-	-	-	-	-	-
Tresidor Investment Management	1 117 841	*(11)	5,77%	11 178 413 757	*(10)	6,24%	-	-	-	-	-	-
ING Bank N.V.	-	*(13)	-	9 567 259 657	*(12)	5,34%	-	-	-	-	-	-
Salariés	16 142		0,08%	134 610 909		0,08%	3 246 526		2,91%	3 006 444		2,71%
Conseil d'administration	4 070		0,02%	449 448		0,00%	9 625		0,01%	33 221		0,03%
Auto-détention	7		0,00%	2 877 312		0,00%	77 312		0,07%	227 146		0,20%
Autres	15 071 218		77,77%	143 624 827 562		80,22%	89 787 412		80,57%	100 097 145		90,22%
Total	19 378 514		100%	179 035 979 643		100%	111 439 307		100%	110 951 542		100%

1. Sur la base de la déclaration de franchissement de seuils légale en date du 8 septembre 2022 (n° 222C2178).
2. A la suite du franchissement à la baisse par JP Morgan Chase & Co, le 24 novembre 2023, des seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (déclaration AMF n° 223C1953), sa participation éventuelle est incluse dans « Autres ».
3. Sur la base de la déclaration de franchissement de seuils légale en date du 13 décembre 2023 (n° 223C2047).
4. Par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 11 juillet 2024, Onepoint a déclaré avoir franchi à la baisse, le 5 juillet 2024, les seuils de 3% et 2% du capital et des droits de vote de la Société et détenir à cette date 2 158 159 actions. Par conséquent, sa participation éventuelle est incluse dans « Autres ».
5. Sur la base de la déclaration de franchissement de seuils légale en date du 14 septembre 2023 (n° 223C1428).
6. A la suite du franchissement à la baisse par Bank of America, le 10 décembre 2024, des seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (déclaration AMF n° 224C2670), sa participation éventuelle est incluse dans « Autres ».
7. Par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 23 juin 2025, Melqart Asset Management (UK) Limited a déclaré avoir franchi à la hausse, le 20 juin 2025, les seuils de 9% du capital et des droits de vote de la Société et détenir à cette date 1 716 482 actions.
8. Par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 24 décembre 2024, D.E. Shaw & Co a déclaré avoir franchi à la baisse, le 18 décembre 2024, les seuils de 9% du capital et des droits de vote de la Société et détenir à cette date 14 527 540 998 actions.
9. Sur la base (i) du nombre d'actions que D.E. Shaw & Co a déclaré détenir par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 24 décembre 2024 et (ii) de l'application de la parité d'échange de 10 000 anciennes actions pour 1 nouvelle action dans le cadre du regroupement d'actions de la Société devenu effectif le 24 avril 2025.
10. Par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 24 décembre 2024, Tresidor Investment Management a déclaré avoir franchi à la hausse, le 18 décembre 2024, les seuils de 6% du capital et des droits de vote de la Société et détenir à cette date 11 178 413 757 actions.
11. Sur la base (i) du nombre d'actions que Tresidor Investment Management a déclaré détenir par déclaration de franchissement de seuils statutaire en date du 24 décembre 2024 et (ii) de l'application de la parité d'échange de 10 000 anciennes actions pour 1 nouvelle action dans le cadre du regroupement d'actions de la Société devenu effectif le 24 avril 2025.
12. Sur la base de la déclaration de franchissement de seuils légale en date du 19 décembre 2024 (n° 224C2813).
13. Par déclaration de franchissement de seuils légale en date du 30 juin 2025 (n° 225C1122), ING Bank N.V. a déclaré avoir franchi à la baisse, le 25 juin 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et détenir à cette date 940 022 actions de la Société. Sa participation est incluse dans « Autres ».

Les actions de la Société détenues par les salariés sont gérées au travers de Fonds Communs de Placement Groupe (FCPE) ou via une participation directe. Les Conseils de Surveillance des FCPE exercent les droits de vote rattachés aux titres détenus au sein du FCPE. Au 30 juin 2025, l'actionnariat des collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe Atos en actions Atos SE représentait 0,08% du capital environ.

Au 30 juin 2025, Melqart Asset Management (UK) Limited, D.E. Shaw & Co et Tresidor Investment Management étaient les seuls actionnaires à déclarer détenir une participation supérieure à 5% du capital et des droits de vote de la société.

Bons de souscription d'actions

Dans le cadre de sa restructuration financière, Atos a émis, le 18 décembre 2024, 22 398 648 580 bons de souscription d'actions (les « **BSA** »), exerçables pendant une durée de 36 mois. Les BSA ont été attribués gratuitement à certains Créanciers Participants (tels que définis et conformément au plan de sauvegarde accélérée), en contrepartie d'engagements de souscription et de garantie au titre des nouveaux financements privilégiés pris avant le jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée d'Atos.

Chaque BSA donne le droit de souscrire à 1/10000 action ordinaire d'un euro de valeur nominale (post regroupement des actions de la Société).

Au 30 juin 2025, 14 749 168 876 BSA ont été exercés (soit 66% du total des BSA émis). A cette même date, 7 649 479 704 BSA (soit 34% du total des BSA émis) n'ont pas encore été exercés, notamment en l'absence de volonté des bénéficiaires de céder leurs positions sous-jacentes et/ou en raison de considérations propres à la gestion et la structure de certains fonds bénéficiaires. La dilution potentielle s'élève par conséquent à 3,95% du capital et des droits de vote.

5. Annexes

5.1. Contacts

Les investisseurs institutionnels, analystes financiers ainsi que les actionnaires individuels peuvent, pour toute information, contacter :

Relations Investisseurs : investors@atos.net

Actionnaires particuliers : +33 8 05 65 00 75

5.2. Calendrier financier

20 octobre 2025 (après clôture des marchés)

Résultats du troisième trimestre 2025

5.3. Table des matières détaillée

1.	PERSONNES RESPONSABLES	3
1.1	Attestation du responsable du rapport financier semestriel	3
1.2	Responsable du contrôle des comptes	3
2.	RAPPORT D'ACTIVITE	4
2.1.	Capital Markets Day	4
2.2.	Atos au premier semestre 2025	5
2.3.	Revue opérationnelle	7
2.3.1.	Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants	7
2.3.2.	Réconciliation du chiffre d'affaires du premier trimestre 2024 à taux de change et périmètre constants	8
2.3.3.	Réconciliation du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2024 à taux de change et périmètre constants	8
2.3.4.	Performance du premier semestre (S1) 2025 par segment	9
2.3.5.	Chiffre d'affaires des 1er et 2e trimestres 2025 selon la nouvelle structure de reporting du Groupe	11
2.3.6.	Activité commerciale	12
2.3.6.1.	Prises de commandes	12
2.3.6.2.	Carnet de commandes	12
2.3.7.	Ressources Humaines	13
2.4.	Facteurs de risques	14
2.4.1.	Mise à jour du facteur de risque lié au transfert de certaines activités de la division BDS inclus dans la section 7.2 du Document d'enregistrement universel 2024	14
2.4.2.	Mise à jour du facteur de risque lié à l'environnement de marché inclus dans la section 7.2 du Document d'enregistrement universel 2024	14
2.4.3.	Autres facteurs de risque	14
2.5.	Litiges et réclamations	16
2.5.1.	Litiges en matière fiscale	16
2.5.2.	Litiges en matière commerciale	16
2.5.2.1.	TriZetto	16
2.5.2.2.	Accord entre Atos et Unisys concernant le litige déposé par Unisys contre Atos et deux de ses employés	17
2.5.2.3.	Affaire de violation du droit d'auteur aux Etats-Unis	17
2.5.2.4.	Réclamation liée à la cession d'Unify	18
2.5.2.5.	Réclamation pour factures impayées	18
2.5.2.6.	Enquêtes administratives	19
2.5.2.7.	Autres litiges	19
2.5.3.	Litiges en matière sociale	20
2.5.4.	Autres	20
2.6.	Parties liées	21
3.	ÉTATS FINANCIERS	22
3.1.	Revue financière	22
3.1.1.	Evènements significatifs	22
3.1.2.	Compte de résultat	23
3.1.2.1.	Marge opérationnelle	23
3.1.2.2.	Autres produits et charges opérationnels	24
3.1.2.3.	Résultat financier	25
3.1.2.4.	Impôt	25
3.1.2.5.	Résultat net par action	26
3.2.	Tableau de flux de trésorerie et endettement net retraite	27
3.2.1.	Politique de financement	29
3.3.	États financiers consolidés résumés semestriels	32

3.3.1.	Compte de résultat consolidé résumé semestriel	32
3.3.2.	État du résultat global consolidé résumé semestriel	33
3.3.3.	États consolidés résumés semestriels de la situation financière	34
3.3.4.	Tableau de flux de trésorerie consolidé résumé semestriel.....	35
3.3.5.	Variation semestrielle des capitaux propres consolidés	36
3.3.6.	Annexe aux états financiers consolidés résumés semestriels	38
3.3.6.1.	Base de préparation	38
3.4.	Notes aux états financiers consolidés résumés semestriels.....	41
3.5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle pour la période du 1er janvier au 30 juin 2025	72
4.	REPARTITION DU CAPITAL	74
5.	ANNEXES	76
5.1.	Contacts.....	76
5.2.	Calendrier financier	76
5.3.	Table des matières détaillée	77